

# L'univers culturel et religieux juif dans lequel Jésus nous parle du juste comportement

une interpellation pour les chrétiens

## Du Décalogue aux mitsvot de la Loi orale : l'enjeu de la démarche morale

Avoir entendu, avoir cherché activement à comprendre le Décalogue, après l'avoir prié et médité, ne suffit souvent pas à répondre clairement à toutes nos interrogations portant sur le « juste<sup>1</sup> comportement » qui est la raison même de ce que nous appelons la morale.

Par exemple, le passage concernant le sabbat<sup>2</sup> requiert une définition précise de la notion de travail et de ce qui en constitue la violation. Jésus s'est souvent heurté aux pharisiens et aux docteurs de la Loi sur une telle question<sup>3</sup>. Parfois aussi la Loi s'avère difficilement applicable littéralement, compte tenu de l'évolution des mœurs au cours des temps ; même les mitsvot d'application du Décalogue figurant dans le Pentateuque n'échappent pas à un tel problème<sup>4</sup>.

Cette nécessité d'interprétation « actualisée » a généré un ensemble de mesures (halakha ou jurisprudence rabbinique) explicitant<sup>5</sup> la Loi écrite et constituant le code

---

<sup>1</sup> Sans sous-estimer l'enjeu de la justice distributive, le juif et le chrétien privilégient la justice comme un ajustement à Dieu. Pour les chrétiens, selon la logique déjà vue lors de la première causerie : il s'agit de « voir comme Dieu voit pour vivre comme Dieu veut », de « parvenir progressivement à ressentir, penser, agir comme le Christ ».

Pour le judaïsme, dans une logique assez analogue, il est très important de fonder les comportements éthiques sur le fait que Dieu, le premier, a agi ainsi : c'est ainsi que, par exemple, sont fondés dans le judaïsme les obligations :

- de vêtir ceux qui sont nus, comme Dieu a vêtu Adam et Eve (Gn 3,21) ;
- de visiter les malades, comme Dieu a visité Abraham au plus chaud de la journée (Gn 18,1) ;
- de reconforter ceux qui sont frappés par un deuil, comme Dieu a visité Moïse après la mort des deux fils d'Aaron (Lv 16,1) ;
- d'enterrer les morts, comme Dieu enterra Moïse « dans la vallée, au pays de Moab, vis-à-vis de Bet-Péor » (Dt 34,6) ;
- Etc...

<sup>2</sup> « le septième jour est la trêve de l'Eternel ton Dieu : tu n'y feras aucun travail, toi, ton fils ni ta fille, ton esclave mâle ou femelle, ton bétail, ni l'étranger qui est dans tes murs » (Ex. 20, 10)

<sup>3</sup> Cf. Matthieu 12, 1-8 ; Matthieu 12, 9-14 ; Marc 2, 23-3, 12 ; M a r c 3, 1-6 ; Luc 4, 31-39 ; Luc 6, 1 – 5 ; Luc 6, 6-11 ; Luc 13, 10-17 ; Luc 14, 1-6 ; Jean 5, 1-18 ; Jean 7, 21-24 ; Jean 9, 1-34 ;

<sup>4</sup> Cf. « Quiconque fera un travail le jour du sabbat sera puni de mort » (Ex. 31, 15).

<sup>5</sup> « Nous comprendrons et nous ferons Toujours ramener un objet trouvé, appartint-il à un ennemi, est l'un des fondements de l'éthique juive, un développement de l'interdit du vol et de l'interdit de convoiter, et l'une de ses sources se trouve dans notre parasha (Exode, 23 : 4). Pour autant, qu'est-ce qu'un objet trouvé ? Comment le rapporter ? Comment le rapporter à son propriétaire et s'assurer qu'il n'arrivera pas entre les mains d'un imposteur ? Comment s'acquitter de ce commandement si l'on y perd soi-même ? Voilà des questions dont la résolution est en vérité indispensable à l'application du commandement : où le comprendre précède nécessairement le faire. Elles seront l'objet des deux premiers chapitres de Bava Metzia et de divers autres passages du même traité, ce qui doit constituer plus de soixante-dix pages dans le Talmud ! C'est beaucoup pour une

législatif de la Loi orale<sup>6</sup>, réputée transmise selon une chaîne de tradition des Sages remontant jusqu'à Moïse.

Cette tradition peut être foisonnante, garder la mémoire de débats contradictoires partiellement tranchés, faire des allers et retours pour nous déconcertants entre aujourd'hui et la personne de Moïse (de fait quasiment hors du temps), et ne pas être figée. Précisément, parce que c'est de la Torah qu'il s'agit et que la parole de Dieu a la particularité d'être à la fois « inaccessible et non-figée<sup>7</sup> » (Cf. David Isaac Haziza<sup>8</sup>), il faut des générations et des générations de discussions pour que tout cela prenne sens.

Le Talmud<sup>9</sup> ne sacralise pas une lecture fondamentaliste de la Torah, telle qu'elle aurait été lue et comprise aux origines, ni ne l'enferme dans une seule interprétation actuelle « autorisée ». Plus encore, il fait même confiance à des interprétations qui ne sont encore qu'à venir<sup>10</sup>. Les générations passent et la manière même dont les langages d'interprétation sont abordés change – au point que Moïse lui-même (dans la petite histoire imagée que raconte le Talmud) ne comprend pas les langages et

---

*poignée de versets bibliques, mais sans cela, le commandement resterait une parole muette.* » (Cf. Le commentaire de la parasha par David Isaac Haziza, 2016 ; <https://tenoua.org/dih-mishpatim/>)

<sup>6</sup> Emil Schurer (théologien protestant allemand, 1844-1910) souligne, à juste titre, que le pharisaïsme est aussi vieux que le judaïsme légal, dans la mesure où la vie quotidienne des Juifs implique la soumission constante à la Loi, qui est la base de la conduite religieuse des Juifs. Cette donnée est fondamentale pour comprendre l'idéologie des Pharisiens. Être Pharisien n'est pas un attribut de naissance, mais relève d'une doctrine (airesis) privilégiant la nécessité d'interpréter constamment la Loi écrite (Pentateuque).

N'oublions pas que la haute exigence morale et spirituelle des pharisiens les a également conduits à considérer que le Code de sainteté (un terme utilisé par l'exégèse biblique pour désigner les chapitres 17 à 26 du livre du Lévitique) ne devait pas s'appliquer seulement aux prêtres, mais aussi, librement, à tout croyant « exigeant et cohérent » dans la compréhension profonde de ce qu'est la Torah comme chemin vers Dieu. La Loi orale couvre donc tous ces aspects.

Dans l'état actuel de nos connaissances sur les sadducéens, il semble que ces derniers estimaient non conforme à la Révélation le fait de compléter le Pentateuque, la Torah, la Loi écrite, par une Loi orale. Ils acceptaient donc de vivre avec l'indétermination de la Loi écrite. Par ailleurs, pour eux, le Code de sainteté ne s'applique qu'aux prêtres, et les questions délicates relatives à la pureté rituelle ne doivent pas « sortir du Temple », alors même que c'est un lieu de débats sensibles entre Jésus et les pharisiens.

<sup>7</sup> Inaccessible, car on ne peut pas l'atteindre tout entière (la comprendre) telle que Dieu la « pense » : la penser comme Dieu est inaccessible à l'homme. Non-figée, car la Révélation s'inscrit dans une histoire. Dans le judaïsme, ce n'est pas la description des faits historiques qui compte, mais la situation telle qu'elle peut être actualisée par le fait que chacun est invité à la revivre intensément de l'intérieur, comme si cette histoire était bien la sienne, vécue pour la première fois : esclavage, délivrance, rédemption. Chaque année, lors du Seder de Pâques, chacun se sent comme étant lui-même sorti d'Égypte.

<sup>8</sup> David Isaac Haziza, né en 1988, est normalien. Littéraire et cinéphile, ses réflexions portent autant sur les dérives de la société contemporaine que sur l'intrication du politique et du religieux. Doctorant en littérature française et comparée à l'Université de Columbia, il vit à New York. Il est l'auteur de *Talisman sur ton cœur – Polyphonie sur le Cantique des Cantiques*, paru aux Editions du Cerf au printemps 2017.

<sup>9</sup> Le Talmud (hébreu : תלמוד talmoud, « étude ») est l'un des textes fondamentaux du judaïsme rabbinique et la base de sa Halakha (« Loi »). Rédigé dans un mélange d'hébreu et de judéo-araméen et composé de la Mishna et de la Guemara, il rassemble les discussions rabbiniques sur les divers sujets de la Loi juive telle qu'exposée dans la Bible hébraïque et son versant oral, abordant entre autres le droit civil et matrimonial mais traitant, au détour de ces questions, de points d'éthique, de mythes, de médecine, de génie et autres<sup>1</sup>. Divisé en six ordres (shisha sedarim, abrégé Sha"s), il existe deux versions du Talmud, dites Talmud de Jérusalem et Talmud de Babylone.

<sup>10</sup> Traité Mena'hot 22-29b. : Dans cette histoire, Moïse, en personne, s'inquiète de savoir ce que la Torah – qu'il a reçue sur le mont Sinaï et qu'il a ensuite transmise à Josué et aux anciens d'Israël – est devenue. Alors il s'adresse à Dieu. La réponse est que Dieu accorde sa confiance à des interprétations de la Torah qui n'ont pas encore été délivrées. Cela indique aussi que même Moïse, celui à qui la Loi a été transmise, est ignorant d'une partie de son sens et doit s'en remettre à des explications postérieures.

interprétations qui se situent à des siècles de lui. Et pourtant, c'est bien de la Torah de Moïse qu'il s'agit. C'est là un premier élément important : la plasticité de l'interprétation, pourvu que les interprétations qui sont données soient honnêtes, argumentées et issues d'une même logique spirituelle.

Le rabbin Yann Boissière<sup>11</sup> nous sensibilise aux spécificités de la Loi orale<sup>12</sup>, par rapport à notre vision occidentale très figée de ce qu'est ou doit être une loi. « *Aux antipodes de la facture classique d'un code de lois, la Mishna<sup>13</sup> expose toutes les opinions rabbiniques exprimées sur un sujet donné, sans offrir forcément de conclusion. Cette spécificité vient puiser sa source dans le fait que, d'une certaine façon, la meilleure manière de rendre un culte à Dieu, lui dont la Parole est infinie, est de parvenir à instaurer une contradiction vivante. De fait, si on ne tirait d'un texte qu'une interprétation précise et univoque, on pourrait courir un danger d'idolâtrie, élevant Dieu au rang de statue interprétative ... Ce qui nous est transmis n'est pas un texte précis, un corpus figé avec ses interprétations, mais une responsabilité : celle d'établir des normes pour aujourd'hui. Et il nous appartiendra de la transmettre à nos enfants qui entérineront peut-être d'autres normes.* »

Et l'on voit bien, du même coup, à quel point l'allégeance juive à la Tradition se doit d'être dialectique : la Parole de Dieu nous dépasse radicalement, à ce titre elle est inépuisable ; les Anciens n'ont vu qu'une parcelle de la vérité et c'est cette parcelle que Moïse leur a demandé de transmettre aux jeunes générations. Voilà pourquoi la Loi orale admet plusieurs vérités, voilà pourquoi elle est contradictoire, et voilà pourquoi le judaïsme estime qu'on ne doit pas plus écouter les Sages comme des gourous qu'obéir aveuglément, tel Abraham au Mont Moriah<sup>14</sup>, à « la parole directe et donc inexistante de Dieu<sup>15</sup> » (toujours selon David Isaac Haziza). Le judaïsme

---

<sup>11</sup> Le rabbin Yann Boissière, né à Lille en 1962, a fait des études de civilisation anglo-américaine et de linguistique aux universités de Paris III et de Dijon, puis de réalisation au Conservatoire du Cinéma français à Paris. Après avoir dirigé le Talmud-Tora du MJLF (Mouvement juif libéral de France) de 1999 à 2007, il a entrepris des études rabbiniques entre Berlin (Abraham Geiger Kolleg), Paris (Université de Paris IV-Sorbonne, EHESS) et Jérusalem (Conservative Yeshivah, Institut Steinsaltz). En 2011, il a été ordonné rabbin à Bamberg en Allemagne et a ensuite rejoint l'équipe rabbinique du MJLF. Le rabbin Boissière donne des cours dans différentes institutions, notamment au Centre Communautaire de Paris ou sur Akadem. Au-delà de ses commentaires sur l'actualité de notre société et de ses enseignements sur la tradition, son expertise porte plus particulièrement sur Maïmonide, l'histoire du mouvement libéral et la pensée juive moderne.

<sup>12</sup> La croyance en l'existence de cette Torah orale – l'hébreu dit Torah chébéal pé « Torah sur la bouche » – constitue un acte de foi pour le judaïsme traditionnel. Ainsi Moïse ne reçoit pas uniquement de la part de Dieu un Décalogue gravé sur des tables de pierre et un rouleau de parchemin contenant la parole divine, mais il recueille du Législateur suprême un commentaire « de bouche à bouche » (cf. Nombres 22, 8).

<sup>13</sup> La Mishna (de l'hébreu hébreu : משנה, « répétition ») est le premier recueil de la Loi juive oral, et par conséquent de la littérature rabbinique.

<sup>14</sup> Le mont Moriah (en hébreu, מורייה, Mōriyyā = « ordonné/considéré par YHWH ») est le nom donné à un massif montagneux dans le Livre de la Genèse, comme l'emplacement de la ligature d'Isaac. La tradition juive y voit l'actuel Rocher de la fondation de 768 mètres d'altitude, situé au sommet du mont du Temple<sup>1</sup>, qui se trouve actuellement sous le dôme du Rocher et qui, à l'époque du temple de Jérusalem aurait formé l'assise du Saint des saints.

<sup>15</sup> L'écart entre Dieu et l'homme est tellement grand, du fait de la sainteté de Dieu et de la finitude de l'homme, que l'homme ne peut voir Dieu sans mourir, ni écouter directement Dieu parler sans courir, à coup sûr, le risque de se tromper, de faire disparaître la Parole de Dieu dans l'insignifiance. C'est ce pourquoi le peuple élu a vitalement besoin d'une part du médiateur (librement choisi par Dieu) qu'est Moïse, d'autre part du temps long de la réflexion et du débat entre les sages d'Israël pour comprendre « une parcelle de vérité ». Croire pouvoir entendre directement la parole de Dieu (et la comprendre) est une illusion qui fait de la Parole de Dieu une parole à proprement parler inexistante, car l'homme la ramène à ce qu'il croit comprendre, c.a.d. à une parole humaine (cf. Abraham qui croit que Dieu veut la mort de son fils Isaac sur le Mont Moriah). C'est ce qui

rabbinique pense en effet que Dieu, après avoir donné la Torah, « se retire<sup>16</sup> » et laisse l'homme libre de « *faire et entendre tout ce qu'a prononcé l'Éternel* », en mobilisant toute l'énergie et l'acuité des sages d'Israël, dotés de personnalités et d'expériences différentes, réfléchissant et débattant de la Loi à la lumière des enseignements de Moïse et des prophètes. « *Un texte sacré n'a pas fini de parler tant que son dernier lecteur n'est pas arrivé* », affirme Delphine Horvilleur, rabbin, écrivain, philosophe et directrice de la rédaction de la Revue de pensée(s) juive(s) « Tenou'a ».

Pour le peuple juif, la Torah est donc toujours médiation, différence et discussion. Comme le dit David Isaac Haziza, elle serait, sans cela, ou bien complètement inaccessible – sauf peut-être aux prophètes – ou bien fautive, car rendue « chose » ou idole, ramenée à un seul de ses aspects. Au-delà des apparences que perçoit notre esprit limité, la Parole de Dieu est en effet inépuisable, comme un trésor dont on tire du neuf et de l'ancien, selon l'expression même de Jésus<sup>17</sup>.

Pour nous chrétiens, comme nous l'avons dit lors de la première causerie, il n'est pas non plus possible de tirer des Écritures des règles de comportement qui répondent à toutes nos questions face à la diversité des situations que nous expérimentons *hic et nunc*. Nous aussi sommes conduits à interpréter et débattre des « lois » morales, et c'est aussi cela la grandeur du chrétien. Nous pouvons nous adosser à tout le trésor de l'expérience des croyants que conserve précieusement l'Eglise dans ce que nous appelons la morale chrétienne. Nous aussi devons constater qu'en la matière, dans des situations complexes, il peut y avoir plusieurs vérités et que nous sommes parfois renvoyés à faire des choix, en revenant toujours à la Parole de Dieu, notamment aux dix paroles.

Et Jésus ne s'est pas privé de contester certaines lectures des pharisiens et des docteurs de la Loi, et de « proposer » de nouvelles lectures, fondées sur la profondeur de sa communion avec le Père. Pour nous chrétiens, par une analogie qui donne à penser tout en montrant ses limites, j'ose dire que « la loi morale » qui guide nos comportements est aussi et toujours, d'une certaine manière :

- médiation (entre d'une part l'absolu et la transcendance de Dieu et d'autre part la finitude et la faiblesse de notre humanité),

---

explique, dans le judaïsme, pourquoi une lecture attentive des textes concernant le don de la Loi identifie une certaine « confusion » : parfois c'est Dieu qui parle, parfois c'est Moïse. Moïse est médiateur, là où les chrétiens voient le Christ.

<sup>16</sup> C'est la célèbre formule rabbinique : « *La Torah n'est pas au ciel* », sous-entendu : Dieu laisse les hommes la pleine responsabilité de préciser par leurs réflexions et leurs débats ce que la Loi écrite ne dit pas clairement en matière de comportement.

Il y a dans le Talmud un très célèbre récit. Rabbi Eliezer et Rabbi Josué débattent du statut rituel d'un four auquel ne s'appliquent pas, selon Rabbi Eliezer, les lois de la pureté (ce four, le « tanur shel Akhnaï », ne recevant ni ne transmettant l'impureté) car ce four n'est pas mentionné dans la Loi. Au contraire, Rabbi Josué et les autres Sages veulent étendre au tanur shel Akhnaï les lois des fours déjà connues. Rabbi Eliezer a pour lui la tradition, Rabbi Josué l'avis de la majorité. Notons que la tradition prise à la lettre comme le veut Rabbi Eliezer serait moins contraignante ! Rabbi Eliezer a pour lui divers prodiges qui semblent indiquer que Dieu lui-même est de son côté, et à chaque fois son adversaire rétorque que ça ne prouve rien, comme lorsqu'un arbre se déracine subitement de lui-même pour se ré-enraciner ensuite : « Un arbre ne prouve rien ». Et lorsqu'une voix céleste intervient, Rabbi Josué répond tout simplement que la Torah « n'est pas au ciel », citant d'ailleurs, mais de manière déformée, le Deutéronome. Suite à quoi nous apprenons que Dieu rit et dit : « Mes enfants m'ont vaincu ».

<sup>17</sup> Jésus ajouta : « *C'est pourquoi tout scribe devenu disciple du royaume des Cieux est comparable à un maître de maison qui tire de son trésor du neuf et de l'ancien.* » (Matthieu 13, 52)

- différence (mettant en évidence la pluralité des regards possibles sur la vérité intime et la fécondité attendue des paroles de Dieu, constatant l'écart entre ce que la Loi nous révèle de Dieu et ce que nous en faisons),
- discussion (prenant en compte les contextes et l'enjeu *hic et nunc* d'un juste comportement).

Elle serait sans cela ou bien complètement inaccessible – sauf à Jésus-Christ, vrai Homme et vrai Dieu – ou bien fausse, car rendue « chose » ou idole, ramenée à un seul de ses aspects ». Vous le voyez, la morale est bien autre chose qu'un catalogue de comportements estampillés « moraux ».

Nous avons déjà vu, lors de la première causerie<sup>18</sup>, que la spécificité de l'éthique comportementale dans le judaïsme et dans le christianisme réside à la fois :

- dans ce travail incessant de précision, de déclinaison, d'adaptation des grands principes éthiques bibliques aux situations concrètes vécues, mais aussi et simultanément,
- dans l'organisation assumée de la confrontation, parfois rugueuse, entre d'une part la manière dont nous vivons très concrètement de ces précisions, déclinaisons et adaptations, et d'autre part les grands principes éthiques d'où le croyant pense les avoir tirés, nous renvoyant ainsi à la Parole de Dieu, notamment aux dix paroles.

C'est le cœur de la fonction prophétique, telle que nous la lisons dans les livres de la Première Alliance. C'est une dimension essentielle du message du Christ. C'est un charisme reçu par tous les baptisés, qui sont prêtres, rois et prophètes.

Allons un cran plus loin. Pour le judaïsme, la Loi n'est pas « l'expression de la pensée de Dieu » ; **la Loi est l'expression de la pensée de Dieu au sujet de ce que l'homme devrait être**. Sans cesse, le croyant est invité à se référer au projet de Dieu pour l'homme, pour vérifier que sa compréhension de la Parole de Dieu, des dix paroles notamment, est bien cohérente avec ce qu'il comprend de ce projet, avec (pour nous chrétiens) l'assistance de l'Esprit saint et le concours de l'Eglise, notamment la Tradition et le magistère. Il ne peut y avoir de « juste comportement » et donc de morale sans cet effort exigeant de vérification. Gardons en mémoire ce que nous avons dit, lors de la première causerie, sur la grandeur du projet de Dieu pour l'homme, tel que le comprennent les Pères de l'Eglise et le magistère : c'est que l'homme devienne Dieu, en « devenant un autre Christ ». C'est d'être « configuré au Christ », de « revêtir le Christ », car en Jésus-Christ « *Dieu s'est fait homme pour que l'homme devienne Dieu* ».

Le Christ est notre modèle et notre boussole. **L'enjeu ultime de la morale est de réaliser notre vocation profonde, de réconcilier l'être humain que je suis avec l'être humain que je suis appelé à devenir, car appelé à cette métamorphose par le projet de Dieu pour nous**. Le chemin en est souvent chaotique, avec des sorties de route et pas mal de croisements où nous peinons à nous orienter. La Parole de Dieu, et donc le Christ, est notre première référence. Mais le patrimoine de

---

<sup>18</sup> La démarche de la pensée juive prophétique, démarche dans laquelle Jésus s'est par ailleurs situé, met en tension permanente un droit conditionné historique, fournissant des normes capables de régler des questions concrètes, avec un droit apodictique, édicté au nom de Dieu, grandes normes de niveau supérieur qui représentent un critère et une ligne d'orientation conduisant à mettre en discussion le droit conditionné historique, sans le dévaloriser a priori pour autant.

connaissance accumulé par tous ceux et toutes celles qui ont parcourus avant nous ce chemin nous est d'une aide précieuse, dès lors que nous gardons le regard fixé sur le Christ, que nous ruminons la Parole de Dieu et que nous ne nous fions pas à nos propres forces.

## Jésus dans le contexte du judaïsme de son temps

Au temps de Jésus, le débat au sein même du pharisaïsme, c'est-à-dire de ceux qui interprètent la Torah à la lumière de la Loi orale, est vif. Contrairement à ce que, souvent, nous pensons, il n'y avait pas alors une seule manière d'être pharisien. C'est notamment l'époque des grands affrontements<sup>19</sup> entre deux écoles vivantes et prestigieuses, celle de Hillel et celle de Shammaï, après la mort de ces deux maîtres<sup>20</sup>. Jésus sera amené à prendre parti, la plupart du temps du côté de la maison d'Hillel<sup>21</sup>, mais parfois plutôt du côté de la maison de Shammaï<sup>22</sup>, au moins dans son niveau d'exigence, voire contre ces deux écoles<sup>23</sup>.

---

<sup>19</sup> Dans la tradition juive, les débats sur la Torah sont inévitablement rudes, et sont vécus comme un combat, voire une guerre. Les affrontements entre la maison d'Hillel et la maison de Shammaï seront même marqués par la violence verbale, mais parfois également physique. Encore aujourd'hui ceux qui étudient la Torah « *sont face à une page du Talmud, et ils vont s'exercer à se poser des questions pour affiner réciproquement leur sagacité. Cela peut être très dur, comme un combat. Un texte du Talmud dit : « Devant une page ouverte, on est en guerre. Une fois le livre fermé, c'est la paix. » Si le maître intervient, on est aussi en guerre avec lui. Mais une fois que le livre est fermé, on le raccompagne avec vénération à la porte. Le livre ouvert appelle une discussion qui peut être très dure.* » (in Lire la Torah, Entretien avec Catherine Chalier, Propos recueillis le 1er septembre 2015 par Pierre Lauret, Réseau Canopé | « Cahiers philosophiques », 2016/2 n° 145 | pages 126 à 138)

<sup>20</sup> Hillel est mort soit en -5, soit en + 10 de notre ère, Shammaï à une date inconnue. Mais l'essentiel des vifs débats entre les deux maîtres eut lieu sous le règne d'Hérode le grand, et donc nettement avant le début de l'enseignement public de Jésus. Hillel fut un partisan d'Hérode - ce roi si discuté - et avait prédit son accession au trône ; Hérode avait pour lui une grande vénération et peut-être a-t-il favorisé sa nomination à la présidence du Sanhédrin. Il semble qu'au moins avant son accession à la présidence du Sanhédrin où il manifesta sa sévérité, Shammaï fut plus populaire qu'Hillel, parce qu'il était plus ardent, plus patriote, plus ennemi de l'étranger.

<sup>21</sup> Concernant l'accès à son enseignement, Jésus se situe plutôt d'Hillel qui ouvrait les portes de son académie à toute personne désireuse d'apprendre sans aucun préalable de culture, de moralité ni d'appartenance sociale, à la différence de Shammaï qui exigeait de ses étudiants la possession du bagage technique indispensable pour bien comprendre son enseignement, et qui s'adressait plutôt à ceux qui se croyaient l'élite des pharisiens. Néanmoins Jésus réserve aussi au petit cercle de ses principaux disciples certaines explications des paraboles, et met en garde ses auditeurs sur la possibilité qu'ils écoutent sans entendre.

<sup>22</sup> Shammaï était entièrement dévoué à l'application la plus stricte des prescriptions rituelles en tout domaine. Au-delà de la sévérité, on trouve chez Shammaï un idéalisme détaché des contraintes de ce monde. Il est strict et minutieux dans son observation de la loi parce qu'il vit son idéal de "justesse" en toute chose, de manière absolue. En tant président du Sanhedrin à la mort de Hillel, il fut à l'origine de décisions extrêmement sévères, qui furent ultérieurement rejetées. Sa seule maxime connue est : « *Fais de l'étude de la Tora ta principale occupation, parle peu et accomplit beaucoup, et accueille chaque homme de façon amicale* » (Pirke Avot 1:15).

<sup>23</sup> Cf. l'attitude Jésus concernant le divorce. Le Talmud cite trois opinions : L'école de Shamaï statue : Un homme ne doit pas divorcer de sa femme, sauf s'il découvre chez elle une affaire immorale... L'école de Hillel soutient : [Il peut divorcer d'elle] même si elle a brûlé son repas. Rabbi Akiva dit : Même s'il a trouvé une autre femme plus belle qu'elle. (Toutes les trois opinions sont basées sur le même verset de la Torah – Deutéronome 24, 1 – dans la section consacrée aux lois du divorce, et diffèrent dans la manière d'interpréter une expression clé de ce verset.). La halakha (la loi telle qu'elle est finalement tranchée) suit l'avis des sages de Hillel. Mais le comportement pieux (midat 'hassidout), qui exige de se comporter « au-delà de la lettre de la loi », est d'accepter l'opinion plus stricte des disciples de Shamaï.

Même si le Talmud est très largement postérieur à Jésus, le rabbinisme talmudique (le judaïsme actuel) se veut l'héritier<sup>24</sup> des débats entre la maison d'Hillel et la maison de Shammaï, débats qui se sont colorés différemment du fait du besoin de reconstruire les interprétations de la Torah après la destruction du Temple. C'est ce pourquoi, dans la compréhension des débats entre Jésus et les pharisiens, il y a quelque chose de vrai et de profond dans ce que nous rappelle le rabbin Yann Boissière : « ... *Comme le pose une autre affirmation fondamentale, appliquée aux deux principales écoles talmudiques qui sont opposées en quasiment tout point, celle d'Hillel et celle de Shammaï : « celle-ci et celle-là sont des paroles du Dieu vivant<sup>25</sup> ».* La synthèse des opinions importe peu en somme. Ce qui est primordial, ce n'est pas la synthèse, mais bien plutôt le fait qu'une thèse ou que son antithèse soient intéressantes, profondes, sincères, et que leur dialogue nous maintienne dans une dynamique, un mouvement perpétuel qui permette d'éviter de figer le texte en une interprétation unique. Le judaïsme est vraiment une religion de la question. C'est une religion où on répond à une question par une autre question. C'est ainsi qu'on n'enferme jamais le texte dans quelque chose d'unique. C'est pour cette raison que la Mishnah prend cette tournure sans cesse contradictoire. Cela ouvre un merveilleux débat. Il y a des discussions contradictoires en général avec trois, quatre, cinq avis ; puis il y a des sous embranchements... ».

Les débats entre Beth Hillel (la maison de Hillel) et Beth Shammaï (la maison de Shammaï), au moins dans leur forme figurant dans le Talmud, servent encore de référence au judaïsme moderne, tout comme ils étaient d'actualité du temps de Jésus. Un discours de Rav Adin Even-Israel<sup>26</sup>, en 2004, nous aidera à mieux comprendre ce

---

<sup>24</sup> Yohanan ben Zakkaï, à l'origine de la Mischna et de la reconstruction du judaïsme après la destruction du Temple en 70, affirme (Abot 2, 8s) avoir reçu la Torah de Hillel et Shammaï.

<sup>25</sup> Amar Rabbi Abba amar Shmuel : « *Et voici ce que Rabbi Abba disait au nom de Shmuel : pendant trois ans les élèves de Shammaï et ceux de Hillel s'étaient disputés sur l'interprétation de certaines lois. Les uns déclaraient : « Notre conception est la bonne. » Les autres répliquaient : « Non, la nôtre seule est vraie. » Finalement, une voix céleste se fit entendre : « Ele ve'ele divré elokim hayim, vous avez tous raison ; vous transmettez, les uns et les autres, la parole vivante de Dieu. » Et cependant, c'est l'interprétation des disciples de Hillel qui l'emporta. »* Et le commentaire explique pourquoi : La Loi penche de leur côté parce qu'ils sont plus sociables, plus tolérants et plus humbles : ils ne manquent jamais de citer l'argument de leur adversaire avant de développer le leur...

Sans Hillel et Shammaï, « *le Talmud ne serait pas ce qu'il est : une confrontation constante d'idées et de principes, un affrontement profond entre rigueur et charité, une célébration du verbe et de la mémoire. Mieux, sans eux, il ne serait pas. Hillel et Shammaï : l'exemple du pluralisme, l'illustration de la diversité. L'éternel recommencement. Dans les maisons d'étude, siècle après siècle, on aimait l'un, on redoutait l'autre. On imaginait leurs expressions et leurs réactions chaque fois qu'ils se rencontraient pour discuter. C'était facile d'aimer Hillel, et facile de craindre Shammaï. Trop facile, mais cela je le compris plus tard...* » (Elie Wiesel, in Célébrations talmudiques, portraits et légendes, Seuil, 1991)

<sup>26</sup> Rav Adin (Steinsaltz) Even-Israel (1937-2020), rabbin hassidique et kabbaliste, auteur de 60 livres et de centaines d'articles, travailleur infatigable, a dirigé l'Institut pour les Publications Talmudiques et la première yéchiva créée à Moscou après la chute du mur de Berlin. Diplômé de mathématiques, de physique, de chimie et d'études talmudiques, toutes matières qu'il enseignait, pédagogue réputé, passionné par la philosophie et par la biologie, grand connaisseur de la littérature russe et française, esprit encyclopédique, il est l'auteur d'une monumentale traduction commentée du Talmud en hébreu moderne (45 volumes et 5000 pages), puis en anglais, avant de commenter l'intégralité de la bible hébraïque et de commencer un nouveau commentaire de la Mischna. Considéré par certains comme un nouveau Rachi, lauréat du Prix d'Israël, le Rav Even-Israel est l'un des plus grands érudits moderne du monde juif. Face aux réticences des académies talmudiques concernant son travail monumental destiné à faciliter l'accès au Talmud, il répondit : « *« Je n'ai jamais pensé que répandre l'ignorance a quelques avantages que ce soit, excepté pour ceux qui sont en position de pouvoir et veulent priver les autres de leurs droits en étendant l'ignorance dans le but de les garder dans une position subalterne. »*

Un soir, à Paris, on lui demande quel est le secret du Talmud ? Le Talmud, c'est Dieu qui vous invite chez lui, répond le rav. Il vous offre d'abord à manger et un bon coup à boire, puis Dieu dit : « *Maintenant, posez-moi toutes vos questions et je vais essayer d'y répondre. Si vous n'êtes pas satisfaits, posez-moi encore d'autres questions. Mais sachez que le plus important est*

qui se joue dans ces débats : « *Beth Chammaï représente le camp des idéalistes, Beth Hillel celui des réalistes. Beth Chammaï raisonne en termes de tableau parfait, d'existence idéale. Beth Hillel considère, quant à lui, cette dernière existence telle qu'elle est, pour ainsi dire, "les choses étant ce qu'elles sont". C'est que Chammaï et tous ses élèves planaient dans les hauteurs célestes. Hillel et ses disciples s'obligeaient en revanche à regarder en face les problèmes et les situations, telles qu'elles se présentent au sein de notre monde. Cette différence d'approche explique sans doute bien de leurs désaccords. De nos jours, c'est l'opinion de Beth Hillel qui gouverne<sup>27</sup> ; cependant, lors de l'avènement des temps messianiques, l'avis de Beth Chammaï prévaudra et aura force de loi.* ».

Néanmoins, pour bien comprendre le contexte dans lequel s'exprime Jésus, faisons attention à ne pas faire une lecture anachronique. En effet ce qui figure dans le Talmud reflète certes des traditions très anciennes, mais toutes « relues » à la lumière du besoin qu'avait le judaïsme rabbinique, certes héritier de la tradition des pharisiens, de se reconstruire après la destruction du Temple, l'échec sanglant de toutes les insurrections juives qui ont suivi, mais aussi des problèmes et questions que le christianisme naissant soulevait au judaïsme. La séparation entre judaïsme et christianisme était en effet en germe dans un certain nombre d'enseignements de Jésus et de Paul, mais durant presque deux siècles (au moins), la situation de rupture n'est pas totalement consommée, au moins à certains endroits. Par ailleurs la période où Jésus enseigne est une période où la Galilée n'est pas nécessairement sur la même longueur d'onde que la Judée dans sa compréhension de la Loi orale, dans un contexte de grand pluralisme (saducéens, pharisiens, zélotes, esséniens, ...), et ceci même au sein de chacune de ces écoles, notamment pharisienne.

---

*de ne pas m'oublier.* ». Le théorème de base du rav est que la réponse à la question se trouve toujours au coeur de la question et que, si le peuple juif est « *le seul à avoir toutes les réponses* », il doit toujours se poser des questions sur les réponses.

<sup>27</sup> Nous connaissons plus de 300 discussions entre « Beth Hillel » - l'Ecole de Hillel - et « Beth Chammaï » : elles touchent à presque tous les domaines de la Halakha et de la vie. D'une façon générale, la première Ecole révèle une tendance à la koulah (compréhension qui touche presque au laxisme pour ceux qui ne partagent pas cette tendance) par rapport à la seconde, plus rigoriste - mais il y a des exceptions. Les descendants d'Hillel héritèrent de ses vertus et poussèrent l'honnêteté intellectuelle jusqu'à enseigner également les « paroles » de l'Ecole rivale - « Bet Chammaï », et même avant celles de « Bet Hillel » : c'est pourquoi ils ont mérité que la Halakha soit fixée selon eux (Erouvin 13 b).

Néanmoins il faut garder en mémoire qu'Hillel n'était-il pas toujours le plus raisonnable et le plus libéral des deux. Un jour les deux rivaux se sont demandé si l'on pouvait manger un oeuf pondu un jour de fête. Schammaï crut pouvoir le permettre, mais Hillel le défendit parce que, disait-il la veille d'un jour de fête a pu être un sabbat et la formation de l'oeuf ce jour-là dans le corps de la poule a été un travail. Une autre fois il s'agit entre eux de savoir s'il fallait oui ou non mettre les tsitsith (franges) à une chemise de nuit carrée et sur ce point encore le mérite de la largeur d'esprit resta à Schammaï. La Mischna nous montre, dans plusieurs questions de cette gravité toute relative, Hillel restant étroit et Schammaï se montrant large.

Selon le Rabbi Abraham Dahan, ce n'est pas tant l'indulgence qui caractérise Hillel, mais plutôt la compréhension, la compassion, l'aptitude à s'identifier au prochain et à résoudre ses problèmes en essayant, autant que faire se peut, d'éviter de tomber dans le juridisme. "*Ne juge pas ton prochain avant de te trouver à sa place*" (Avot 2.5). Un autre enseignement connu de Hillel traduit avec intelligence la tension entre l'individualisme et la communauté : "*Si je ne suis pas pour moi, qui le sera ? Et si je ne suis que pour moi, que suis-je ? Et si ce n'est pas maintenant, quand ?*" (Avot 1.14).

Hillel fut rapidement considéré comme l'un de ceux qui avaient contribué à donner à la Torah des fondements inébranlables. Pour Rech Lakich (250 ans plus tard) il a eu un rôle aussi important que celui d'Ezra (le scribe Esdras, cf. le livre d'Esdras) : « *Jadis lorsque la Tora avait été oubliée par Israël, Ezra était monté de Babel et l'avait rétablie parmi eux ; quand elle fut de nouveau oubliée, Hillel monta lui aussi de Babel et lui aussi la raffermir.* » (Souca 20 a).

Le cadre général exposé en 1953, par Hans Joachim Schoeps<sup>28</sup>, reste encore globalement pertinent : « *Pour la pensée juive, la Loi est — l'expression n'est pas trop forte — le corps de l'alliance, la constitution qui encadre et délimite le pacte conclu par Dieu avec le peuple d'Israël. A l'époque de Jésus, c'est-à-dire entre la formation du canon<sup>29</sup> et celle de la Mishna<sup>30</sup>, cette règle de vie imposée à Israël restait flottante, n'était pas encore fixée de façon définitive. Pour bien situer la question de l'attitude prise par Jésus de Nazareth à l'égard de la Loi juive, il faut replacer celui-ci au milieu des discussions qui, durant plus de trois cents ans, de l'époque des Macchabées<sup>31</sup> à la clôture de la Mishna, ont accompagné, orienté et finalement stabilisé ce courant ... La critique que Jésus fait de la Loi, les divergences existant entre sa pensée et son attitude et la tradition juive, tournent entièrement autour de parties de la Loi qui ne constituaient pas encore de son vivant une halaka définitivement stabilisée. De plus, Jésus s'oppose jusqu'à un certain point aux principes de la tradition rabbinique, mais ces « principes » n'en étaient pas encore de son temps.*

### Jésus, la Torah et la Loi orale

Gardons en mémoire certains parallélismes frappants entre la tradition juive d'origine pharisienne transcrite dans le Talmud, et certains passages des Évangiles comme, par exemple (il y en a bien d'autres) :

- « *Oui est un serment. Non est un serment.* » (T. Shavouot 36a) ; « *Que votre oui soit oui et que votre non soit non* » (Mat. 5, 37).
- « *Le Shabbat vous est donné, mais vous n'êtes pas donnés au Shabbat.* » (T. Yoma. 85b) ; « *Le Shabbat est fait pour l'homme et non l'homme pour le Shabbat.* »

<sup>28</sup> Schoeps Hans Joachim (traduit par Trocmé Étienne). Jésus et la Loi Juive. In Revue d'histoire et de philosophie religieuses, 33e année, n°1, 1953. pp. 1-20. Historien juif allemand de la religion et de la philosophie religieuse, exilé en Suède en 1938 (ses parents sont déportés dans un camp de concentration où son père meurt), Hans Joachim Schoeps (1909-1980) a été professeur de religions et d'histoire religieuse à l'Université d'Erlangen.

<sup>29</sup> Au début du christianisme, la liste des livres de la Bible hébraïque n'est pas encore close. Elle ne l'est pas avant le synode de Jamnia, qui se tient à la fin du 1er siècle. L'élément le plus important pour dater le canon et le fixer dans une certaine mesure est la traduction grecque de la Septante à partir du 2ème siècle avant notre ère. Mais il y a des différences entre la Septante grecque et le texte hébreu traditionnel, surtout en ce sens que la Septante a ajouté un certain nombre de livres que les Églises catholique et orthodoxe appellent « deutérocanoniques ». Pour sa part, Flavius Josèphe prétend que tous les Juifs du monde possèdent « seulement 22 livres » (Contre Apion 1.37-42). Philon d'Alexandrie ne cite comme « Écriture » que les livres de la Loi et des Prophètes, et il n'y inclut pas les livres deutérocanoniques. Cependant, cette idée d'une liste fermée de livres, appelée plus tard « canon », s'impose progressivement, pour les écrits juifs comme pour les écrits chrétiens.

<sup>30</sup> La Mishna (hébreu : משנה, « répétition ») est le premier recueil de la loi juive orale et par conséquent de la littérature rabbinique. Compilée vers le début du IIIème siècle de l'ère chrétienne par Juda Hanassi, elle est, hormis quelques versets araméens, écrite dans un hébreu qui lui est propre, et recense les opinions, polémiques et éventuelles résolutions légales des Tannaïm (« Répétiteurs ») sur les prescriptions de la Torah, organisées thématiquement en six ordres subdivisés en 63 traités (massékhtot, sing. massékhet).

<sup>31</sup> Les Maccabées, Macabées ou Macchabées (מכבים ou מקבים, Makabim ou Makavim en hébreu) sont une famille juive qui mena la résistance contre la politique d'hellénisation pratiquée par les Séleucides au IIème siècle av. J.-C. et soutenue par une partie des élites juives hellénisées. Ils fondèrent la dynastie des Hasmonéens. Pompée, après la prise du Temple en 63, accorda le pouvoir religieux à Hyrcan II (un des deux fils d'Alexandre Jannée qui régna de 103 à 76 avant J.-C.) mais le priva du titre royal tandis que son frère Aristobule était emmené à Rome pour figurer au triomphe de Pompée. Le dernier Hasmonéen, un fils d'Aristobule, Antigone Matthatias, résista jusqu'en 37 av. J.-C., contre Hérode le Grand (fils d'Antipater, principal conseiller d'Hyrcan II), qui avait pris le pouvoir, épousé Mariamne, petite-fille d'Hyrcan II, et fait assassiner Aristobule III, frère de Mariamne (35 av. J.-C.).

(Marc. 2, 27)

- « *Dieu pardonne à celui qui pardonne aux hommes.* » (Roch Hachanah 17a) ; « *Si vous pardonnez aux hommes, votre père céleste vous pardonnera aussi.* » (Mat. 6, 14)
- « *Si on te dit « ôte cette paille de ton oeil » réponds : « Ôte ta poutre du tien ».* (Baba Batra 15b) ; « *Pourquoi regardes-tu la paille qui est dans l'oeil de ton frère et n'aperçois pas la poutre dans ton propre oeil.* » (Mat. 7, 3)
- « *Sois plutôt le persécuté que le persécuteur.* » (T. Sota) ; « *Heureux les persécutés.* » (Mat. 9, 10)
- « *De la mesure dont l'homme se sert, on le lui mesurera.* » (T. Sota) ; « *On vous mesurera dans la mesure dont vous mesurez.* » (Mat. 7, 2)
- « *Là où se tiennent les repentants, les justes les plus parfaits ne peuvent se tenir.* » (Berahot 34b) ; « *Il y aura plus de joie dans le ciel pour un seul repentant que pour quelques justes qui n'ont pas besoin de repentance.* » (Luc. 15, 7)
- « *Les doux hériteront de la terre* » (Sukka, 29b) ; « *Heureux les doux : ils hériteront de la terre* » (Mat. 5,5)
- « *Éloge par les Esséniens des " pauvres de l'esprit " (Anye Haruah) qui vivent l'idéal de pauvreté* » ; « *Heureux les pauvres en esprit (ou de l'esprit)* » (Mat. 5, 3)

Ne sous-estimons pas non plus le fait que Hillel a prononcé des préceptes empreints d'un esprit quasiment évangélique, au point que Renan voyait en lui un « maître » de Jésus : « *Ne juge ton prochain que lorsque tu te trouveras dans sa position.* » — « *Imitez les disciples d'Aaron, recherchez la paix, aimez les hommes et attachez-vous à l'étude de la Loi.* » — « *Qui suis-je pour songer à moi seul ?* » — « *La charité produit la paix entre tous les hommes.* » — « *Ne réponds pas de toi-même avant le jour de la mort.* » — « *Là où les hommes manquent, sois-en un.* » Notons encore ces paroles qui rappellent une des paraboles de Jésus : « *Éloigne-toi du siège qu'on t'offre à deux ou trois places de distance, et attends qu'on te dise : monte, monte, mais ne monte pas, car on te fera redescendre, et il vaut mieux qu'on te dise : monte, monte, que : descends, descends.* »<sup>32</sup>.

Néanmoins, malgré ces incontestables proximités, les Évangiles témoignent que Jésus s'est durement affronté à certains pharisiens à certains moments et sur certains points, en contestant radicalement des interprétations de la Torah par la Loi orale, notamment sur trois grands sujets : le sabbat, les lois de pureté, et le divorce. Par ailleurs les évangiles semblent indiquer, en creux, que Jésus manifestait un désintérêt total et un silence absolu concernant un très grand nombre des sujets à propos desquels Beth Hillel et Beth Shammaï se querellaient et consacraient du temps, comme le fait de mettre ou non des franges à une chemise de nuit, ou de savoir si on pouvait manger un œuf pondu un jour de fête religieuse.

Sur certains points considérés comme centraux pour le juste comportement d'un juif religieux, Jésus a pris des positions a priori choquantes, comme à propos de la famille ou de la non-résistance au méchant. Enfin Jésus manifeste parfois un niveau

---

<sup>32</sup> Cf. Edmond Stapfer (maître de conférence à la faculté de théologie protestante de Paris), *La Palestine au temps de Jésus*, d'après le Nouveau-Testament, l'historien Flavius Josèphe et les Talmuds, 1885, 285 pages

d'exigence en matière de sainteté, qui s'oppose à la compréhension traditionnelle du judaïsme pour la faiblesse humaine. Parallèlement le Talmud témoigne aussi, *a posteriori*, d'un rejet massif de la personne de Jésus et de son enseignement.

Pour comprendre la logique dans laquelle se situe alors Jésus, je propose de suivre l'analyse de H.J. Schoeps, qui met en avant quatre thèses :

- 1) Jésus fait une distinction entre la volonté de Dieu et son expression dans la Loi de la Torah telle que révélée à Moïse au Sinaï. L'obéissance à la lettre de la Loi ne s'identifie pas avec l'accomplissement de la volonté divine. Jésus revendique le droit de décider dans chaque cas particulier si la Loi, notamment la Loi orale, est l'expression de la volonté de Dieu, ou non.
- 2) Par suite, Jésus voit au sein de la Loi une hiérarchie<sup>33</sup> entre lois éthiques (importantes) et lois rituelles et cérémonielles (moins importantes), bien qu'il ne conteste pas en principe le caractère contraignant de ces dernières.
- 3) D'autre part, Jésus fait une distinction entre l'autorité propre à l'Écriture et celle des préceptes rabbiniques. Par conséquent, il rejette le principe rabbinique de la tradition (s'exprimant dans la Loi orale) et se réserve dans chaque situation concrète le droit d'expliquer lui-même l'Écriture et d'agir conformément à cette interprétation.
- 4) Jésus voulait accomplir (faire vivre dans toute son exigence, selon la logique de l'hébreu) la Loi, et n'était donc pas sur la voie d'une halaka nouvelle, d'une nouvelle Loi orale, la sienne. L'éthique qu'il défend est une grandeur eschatologique, l'interprétation de la pure volonté de Dieu dans l'état qui sera réellement le sien dans le Royaume à venir.

**Concernant le sabbat**, les évangiles nous rapportent deux controverses dans deux cas de figure assez différents, le premier sur une guérison accomplie le jour du sabbat, la seconde à propos d'une cueillette d'épis par des disciples affamés le jour du sabbat. Dans le premier cas, Jésus viole délibérément et de façon assumée la Loi orale qui prévoit bien une « dispense » en cas de danger de mort, mais pas quand la maladie est pérenne et que la guérison peut attendre un jour de plus. Dans le second cas, Jésus argumente à la manière des docteurs de la Loi, en opposant un précédent dans la Torah écrite pour contrer la Loi orale (sans base dans la Loi écrite) qui interdisait explicitement<sup>34</sup> la cueillette d'épis le jour du sabbat, dès lors qu'il était possible à tout

---

<sup>33</sup> H.J. Schoeps complète : « *Derrière la distinction que fait Jésus au sein de la Thora entre lois importantes et lois sans importance, il y a encore une autre idée, à savoir que la Thora et la volonté de Dieu ne sont pas des grandeurs identiques, que la seconde se trouve derrière la première, et non en elle ; c'est pourquoi certaines lois manifestent la volonté de Dieu plus clairement que d'autres et requièrent par conséquent une obéissance plus complète. Ainsi, ce qui compte, c'est le dessein profond de la Loi et non ses stipulations de fait. Une telle manière de voir est révolutionnaire. Elle ruine du dedans le principe juif de l'autorité de la tradition. De plus, elle suppose chez celui qui la défend la connaissance de la volonté divine et donc la capacité de discerner quels sont dans chaque, situation concrète les commandements qui expriment le mieux cette volonté. La question de l'attitude prise par Jésus envers la Loi se ramène donc au problème essentiel qui en forme la base : le mystère de sa conscience messianique.* ».

<sup>34</sup> Il s'agit d'une glose assez « acrobatique » (du point de vue de notre rationalité occidentale moderne) à propos d'Ex. 16, 25 (cf. la manne qu'on ne trouvera pas dans les champs le jour du sabbat) ; l'énumération rabbinique des trente-neuf travaux principaux interdits le jour du sabbat mentionne la cueillette des épis au quatrième rang (M. Sabb. VII, 2).

un chacun d'anticiper le besoin de manger ce jour-là. La question de Jésus : « *Le jour du sabbat, a-t-on le droit de faire du bien ou du mal, de sauver une vie ou de tuer ?* » (Marc 3, 4) vise probablement à s'opposer à la casuistique rabbinique pour montrer qu'il est contraire à la volonté de Dieu de vouloir prévoir toutes les situations possibles en en donnant une définition fixe. **L'enseignement de Jésus semble donc être le suivant : dans chaque situation concrète, l'homme, à la suite du « Fils de l'Homme », doit chercher, par lui-même, où est le bien et où est le mal.**

**Concernant les lois de pureté**, il faut noter que rien dans la Torah écrite ne mentionne une obligation, ni même une recommandation de respecter ces lois pour quiconque n'est pas prêtre. Il s'agit d'une manifestation de la spiritualité exigeante des pharisiens, que de considérer que tout juif « spirituellement exigeant » doit se comporter comme un prêtre et donc appliquer librement les lois de pureté. Notons que le christianisme a repris un peu de cette spiritualité en proclamant que le baptisé est « prêtre, prophète et roi ». Le point de départ de la controverse est que les prêtres avaient l'obligation de se laver les mains avant de manger du pain qui n'avait pas été offert en sacrifice, obligation que les pharisiens avaient adoptée avant chaque repas<sup>35</sup>. Jésus argumente de deux manières complémentaires : d'une part il ne s'agit que de préceptes humains, d'une coutume des pharisiens, pas nécessairement mauvaise en soi, mais seulement d'une coutume, pas de la Loi écrite qui s'impose à tout juif ; d'autre part il déplace le débat de la pureté rituelle vers la pureté morale, déplacement parfaitement étrange pour le judaïsme qui n'oppose pas les deux domaines, en les considérant comme parfaitement indépendants.

Ce qui est mis en avant est « *la justice, la miséricorde et la fidélité* » (Mt 23, 23), sans pour autant inviter à oublier le reste, et notamment les coutumes qui peuvent être bonnes et respectables. Mais Jésus met néanmoins en garde contre le risque que ces coutumes promues initialement au nom d'une exigence spirituelle forte conduisent d'une part à lier des fardeaux pesants, et à les mettre sur les épaules d'hommes et de femmes qui n'en demandaient pas tant, et d'autre part à ce qu'un certain affadissement spirituel et moral mène insidieusement à ce que l'exigence spirituelle forte du départ s'efface devant ces coutumes avec lesquelles on peut prendre des libertés, en

---

<sup>35</sup> Marc 7, 1-23 : « *Les Pharisiens et quelques scribes venus de Jérusalem se rassemblent auprès de lui, et voyant quelques-uns de ses disciples prendre leur repas avec des mains impures, c'est-à-dire non lavées, les Pharisiens, en effet, et tous les Juifs ne mangent pas sans s'être lavé les bras jusqu'au coude, conformément à la tradition des anciens, et ils ne mangent pas au retour de la place publique avant de s'être aspergés d'eau, et il y a beaucoup d'autres pratiques qu'ils observent par tradition: lavages de coupes, de cruches et de plats d'airain, donc les Pharisiens et les scribes l'interrogent: "Pourquoi tes disciples ne se comportent-ils pas suivant la tradition des anciens, mais prennent-ils leur repas avec des mains impures?" Il leur dit : "Isaïe a bien prophétisé de vous, hypocrites, ainsi qu'il est écrit : Ce peuple m'honore des lèvres ; mais leur coeur est loin de moi. Vain est le culte qu'ils me rendent, les doctrines qu'ils enseignent ne sont que préceptes humains. Vous mettez de côté le commandement de Dieu pour vous attacher à la tradition des hommes." Et il leur disait : "Vous annulez bel et bien le commandement de Dieu pour observer votre tradition. ... Et ayant appelé de nouveau la foule près de lui, il leur disait : "Écoutez-moi tous et comprenez ! Il n'est rien d'extérieur à l'homme qui, pénétrant en lui, puisse le souiller, mais ce qui sort de l'homme, voilà ce qui souille l'homme. Si quelqu'un a des oreilles pour entendre, qu'il entende !" Quand il fut entré dans la maison, à l'écart de la foule, ses disciples l'interrogeaient sur la parabole. Et il leur dit : "Vous aussi, vous êtes à ce point sans intelligence ? Ne comprenez-vous pas que rien de ce qui pénètre du dehors dans l'homme ne peut le souiller, parce que cela ne pénètre pas dans le coeur, mais dans le ventre, puis s'en va aux lieux d'aisance" (ainsi il déclarait purs tous les aliments). Il disait : "Ce qui sort de l'homme, voilà ce qui souille l'homme. Car c'est du dedans, du coeur des hommes, que sortent les desseins pervers : débauches, vols, meurtres, adultères, cupidités, méchancetés, ruse, impudicité, envie, diffamation, orgueil, déraison. Toutes ces mauvaises choses sortent du dedans et souillent l'homme." »*

s'éloignant de l'intention initiale (Mt 23, 4). Dans ces considérations sur les lois de pureté, il y a une dénonciation de ceux qui se veulent une élite spirituelle, et donnent le sentiment d'imposer à tous les hommes un cadre prescriptif qui ne reflète que leurs convictions et projets, aussi respectables soient-ils : il n'y a pas de wagons de 1<sup>ère</sup> classe dans le judaïsme, ni dans le christianisme. **Ainsi Jésus met la priorité sur la pureté morale, et donne aux lois éthiques de la Torah le pas sur toutes les autres prescriptions religieuses et spirituelles, aussi bonnes puissent-elles nous apparaître dans leur intention et dans leurs effets, car elles ne sont souvent que des coutumes, des préceptes humains.**

**Concernant le divorce**, Jésus récuse absolument toutes les traditions du judaïsme, et ceci au nom d'une capacité revendiquée à expliquer la volonté de Dieu en revenant au projet de Dieu pour l'homme, selon une logique que le judaïsme peut théoriquement comprendre. Utilisant une méthode orthodoxe du point de vue rabbinique, il oppose au texte du Deutéronome (ainsi déclaré imparfait et incomplet) deux autres versets de l'Écriture, empruntés au récit de la Création (1 Gen 1, 27 et 2, 24, cités d'après la LXX, la Septante<sup>36</sup>, la traduction en grec de la Bible faite à Alexandrie), qui représentent une révélation antérieure au Sinaï (et par conséquent plus contraignante) de la volonté de Dieu. La question qui surgit immédiatement est de savoir qui est donc ce Jésus qui prétend mieux comprendre le projet de Dieu pour l'homme que tous les docteurs de la Loi, sans pour autant se situer dans une chaîne de transmission de la tradition. On perçoit aisément que la fracture entre le judaïsme et le christianisme réside moins dans la position sur le divorce que dans la réponse à cette dernière question : qui est donc Jésus ? Comme le fait remarquer H. J. Schoeps, lorsque Jésus s'efforce ici de dévoiler le sens de la Loi, c'est-à-dire la volonté première de Dieu, en aggravant les dispositions de la Torah, son action va dans le même sens que les antinomies du Sermon sur la montagne. **Face à toutes les interprétations les plus anciennes et les plus solidement établies de la Loi, Jésus en appelle à la connaissance du projet de Dieu pour l'homme, comme critère ultime de comportement ; il s'agit de voir comme Dieu voit, pour se comporter comme Dieu veut.**

**Concernant la famille**, Jésus choque fortement, aujourd'hui encore, les juifs en donnant le sentiment de relativiser le caractère sacré de la cellule familiale, comme cellule de base de la communauté des croyants, comme premier lieu de mise en

---

<sup>36</sup> La Septante (LXX, latin : Septuaginta) est une traduction de la Bible hébraïque en koinè grecque. Selon une tradition rapportée dans la Lettre d'Aristée (II<sup>ème</sup> siècle av. J.-C.), la traduction de la Torah aurait été réalisée par 72 (septante-deux) traducteurs à Alexandrie, vers 270 av. J.-C., à la demande de Ptolémée II. Selon Philon d'Alexandrie, ces 72 érudits auraient traduit séparément l'intégralité du texte mais, au moment de comparer leurs travaux, auraient constaté avec émerveillement que les 72 traductions étaient toutes identiques. Dans son récit, qui n'est pas nécessairement historiquement fiable, Flavius Josèphe arrondit le nombre de traducteurs à 70, d'où le nom retenu par la postérité. Par extension, on appelle Septante la version grecque ancienne de la totalité des Écritures bibliques (l'Ancien Testament). Plusieurs manuscrits de la Septante nous sont parvenus. Quelques écarts existent entre ces différentes versions. Trois codex complets écrits en onciales existent : le Codex Vaticanus, le Codex Sinaiticus et le Codex Alexandrinus. Ils se différencient par quelques erreurs de copistes. Le judaïsme rabbinique (postérieur à Jésus) n'a pas adopté la Septante, restant fidèle au texte hébreu, et à des traductions grecques ou araméennes (Targoum) plus proches selon leurs autorités dudit texte.

pratique de la Loi<sup>37</sup> et comme objet de la quatrième Parole du Décalogue<sup>38</sup> : « *Quiconque fait la volonté de mon Père qui est aux cieux, celui-là m'est un frère et une soeur et une mère*<sup>39</sup>. » ; « *N'appellez personne sur la terre votre père; car un seul est votre Père, celui qui est dans les cieux.* » (Mt. 23, 9), mais aussi : « *Je suis venu mettre la division entre l'homme et son père, entre la fille et sa mère, entre la belle-fille et sa belle-mère* » (Mt 10, 35), ou encore : « *Un autre, d'entre les disciples, lui dit : Seigneur, permets-moi d'aller d'abord ensevelir mon père. Mais Jésus lui répondit : Suis-moi, et laisse les morts ensevelir leurs morts.* » (Mt 8, 21-22) et « *Celui qui aime son père ou sa mère plus que moi n'est pas digne de moi, et celui qui aime son fils ou sa fille plus que moi n'est pas digne de moi.* » (Mt 10, 37). Le bouquet est dans l'évangile selon saint Luc, puisqu'on pouvait encore envisager de tenter de suivre Jésus malgré son indignité : « *Si quelqu'un vient à moi sans me préférer à son père, à sa mère, à sa femme, à ses enfants, à ses frères, et à ses soeurs, et même à sa propre vie, il ne peut être mon disciple.* » (Lc 14, 26). Et pourtant Jésus combat les artifices déployés par certains pour éviter de venir en aide à leur père et à leur mère, annulant ainsi bel et bien le commandement de Dieu pour observer une coutume (Mc 7, 9-13).

La seule manière logique de lire ces assertions a priori dérangeantes est de comprendre que Jésus parle alors du monde de la seconde naissance et de la vie dans l'Esprit. Il existe certes une famille biologique qui nous a fait devenir ce que nous sommes, pleinement concernés par le quatrième commandement, quelles que soient nos expériences gratifiantes ou désespérantes, comme nous l'avons vu. Mais Jésus n'a jamais caché à ses disciples qu'ils pourraient expérimenter des oppositions et même le rejet de leur famille lors de leur décision de le suivre. Dans l'ordre de la seconde naissance, s'il nous a fallu rompre avec ceux que nous aimons pour suivre le Christ, ce dernier nous assure de rejoindre une autre famille : « *Jésus déclara : « Amen, je vous le dis : nul n'aura quitté, à cause de moi et de l'Évangile, une maison, des frères, des sœurs, une mère, un père, des enfants ou une terre sans qu'il reçoive, en ce temps déjà, le centuple : maisons, frères, sœurs, mères, enfants et terres, avec des persécutions, et, dans le monde à venir, la vie éternelle. »* (Mc 10, 29-30). La

<sup>37</sup> Matthieu 12, 46-50 : « *Comme il parlait encore aux foules, voici que sa mère et ses frères se tenaient dehors, cherchant à lui parler. A celui qui l'en informait Jésus répondit : "Qui est ma mère et qui sont mes frères?" Et tendant sa main vers ses disciples, il dit : "Voici ma mère et mes frères. Car quiconque fait la volonté de mon Père qui est aux cieux, celui-là m'est un frère et une soeur et une mère."* ».

<sup>38</sup> « *Honore ton père et ta mère, comme te l'a commandé Yahvé ton Dieu, afin que se prolongent tes jours et que tu sois heureux sur la terre que Yahvé ton Dieu te donne.* »

<sup>39</sup> C'est nous révéler la Bonne Nouvelle que Dieu aime profondément (parfaitement, totalement) chacun de nous, comme un « très proche », un peu comme nous-mêmes savons souvent aimer (imparfaitement) ceux qui nous sont les plus proches davantage que ceux qui nous sont plus lointains. Dans notre condition humaine, il n'est pas possible d'être biologiquement plus proches qu'avec un frère, une sœur ou une mère. Dieu ne fait donc pas de différence selon des a priori, des choix arbitraires, ou des points de départ dans notre réponse à son appel. C'est nous manifester que Dieu n'a pas de préférences en fonction de nos prédispositions, qu'il n'a pas non plus le projet de « sauver » certains en abandonnant d'autres, puisqu'il y a un seul critère et que la conséquence est la même pour tous en termes de relation entre l'homme et Jésus-Christ Sauveur. Le seul critère est de faire la volonté de Dieu (ce qui est l'objet même de la démarche morale), et cela suffit pour qu'il voit en nous non seulement un frère ou une sœur, mais également une mère (qui l'engendre au monde), ce qui est renversant. Certaines théologies de la prédestination, cherchant à démontrer intellectuellement l'infinie grandeur et la gratuité absolue de l'action de Dieu (ce qui n'est pas erroné), ont malheureusement fabriqué des monstruosité conceptuelles défigurant le visage de Dieu manifesté en Jésus-Christ. De ce point de vue (et sans généraliser à d'autres questions), saint Paul a mieux compris Jésus que saint Augustin, quand il en appelle à « *Dieu notre Sauveur, qui veut que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la connaissance de la vérité.* » (1 Timothée 2, 4). Jésus est mort pour tous les hommes, sans exception, et donc pour chacun de nous, où qu'il en soit dans son chemin vers Dieu, même s'il Lui tourne actuellement (mais peut-être pas demain) le dos.

famille biologique ne relève pas nécessairement du monde des Bisounours : elle peut aussi asservir là où Dieu nous appelle à grandir et à devenir libres. Jésus en revient toujours au projet de Dieu pour l'homme, qui est de permettre un homme libre et appelé à réaliser ce à quoi Dieu l'appelle.

A douze ans, c'est-à-dire au moment où les garçons juifs sont réputés être en âge d'appliquer pleinement les commandements de Dieu, Jésus lui-même a été conduit à dire à ses parents : « *Pourquoi donc me cherchez-vous ? Ne saviez-vous pas que je dois être dans la maison de mon Père ?* » (Luc 2, 49). Le Décalogue insiste sur les devoirs de l'enfant vis-à-vis de ses parents, et jamais le Christ n'a dit autre chose. **Jésus complète en rappelant le but ultime du projet confié par Dieu aux parents : faire de leurs enfants des hommes et des femmes adultes et libres, libres notamment de répondre à l'appel personnalisé que Dieu leur fait**<sup>40</sup>. Le christianisme le traduira en faisant de la famille une « église domestique », pas une église en dehors de la grande Eglise, pas une église refermée sur elle-même, mais un lieu où on apprend à sortir de soi-même et de ses enfermements pour répondre librement à l'appel de Dieu.

**Concernant la non-résistance au mal**, notamment dans le passage de Mt 5, 38-48<sup>41</sup>, Jésus choque fortement, aujourd'hui encore, les juifs en donnant le sentiment de rompre avec la conception très exigeante de la justice que le prophétisme avait développée sur la base de la Loi, tant avec sa forme rétributive qu'avec sa forme distributive. Certes certains maîtres de la Loi s'étaient aventurés dans cette direction<sup>42</sup>, mais jamais avec cette clarté et cette vision éthique d'ensemble. Il existe néanmoins, dans les sources juives les plus autorisées et les plus anciennes, l'idée qu'il faut autant que possible être capable de désamorcer un conflit par une certaine mansuétude qualifiée de « *lifnim mi-chourat ha-din* », « en amont du droit » (Berakhot 7a), avec une forte incitation à enrayer le cercle vicieux de la haine. Mais il est vrai que le judaïsme subordonne généralement l'amour de l'ennemi à son repentir. Dans l'attitude et les paroles de Jésus qui va plus loin, il y a une contestation des fondements les plus solides qui soutiennent le « vivre ensemble » de la communauté des croyants soudée autour de la Loi. C'est donc le peuple juif tout entier qui se sent menacé dans sa survie, et donc dans sa fonction même de témoin de la présence de Dieu au milieu des nations.

---

<sup>40</sup> De façon amusante mais profonde, à l'occasion de la naissance d'un nouvel enfant, il existe des parents chrétiens qui se réjouissent publiquement d'accueillir un frère dans leur fils, une sœur dans leur fille.

<sup>41</sup> Matthieu 5, 38-48 : « *Vous avez entendu qu'il a été dit : oeil pour oeil et dent pour dent. Eh bien ! moi je vous dis de ne pas tenir tête au méchant : au contraire, quelqu'un te donne-t-il un soufflet sur la joue droite, tends-lui encore l'autre ; veut-il te faire un procès et prendre ta tunique, laisse-lui même ton manteau ; te requiert-il pour une course d'un mille, fais-en deux avec lui. A qui te demande, donne ; à qui veut t'emprunter, ne tourne pas le dos. "Vous avez entendu qu'il a été dit : Tu aimeras ton prochain et tu haïras ton ennemi. Eh bien ! moi je vous dis : Aimez vos ennemis, et priez pour vos persécuteurs, afin de devenir fils de votre Père qui est aux cieux, car il fait lever son soleil sur les méchants et sur les bons, et tomber la pluie sur les justes et sur les injustes. Car si vous aimez ceux qui vous aiment, quelle récompense aurez-vous ? Les publicains eux-mêmes n'en font-ils pas autant ? Et si vous réservez vos saluts à vos frères, que faites-vous d'extraordinaire ? Les païens eux-mêmes n'en font-ils pas autant ? Vous donc, vous serez parfaits comme votre Père céleste est parfait.* »

<sup>42</sup> Cf. par exemple le très bel article du rabbin Rivon Krygier, « Tu aimeras ton ennemi », in « Pardès », 2004/1 N° 36 | pages 247 à 257. Rivon Krygier a reçu le prix des Amitiés Judéo-chrétiennes de France en 2013, et fut invité à prêcher à Notre-Dame de Paris par Mgr Vingt-Trois, le 21 mars 2010, dans le cadre des conférences de Carême, à propos de l'héritage de la déclaration Nostra Ætate.

Ce passage n'a d'ailleurs jamais cessé de poser problème aux chrétiens, et nombreux sont ceux qui plaident pour une incompréhension par les disciples de la position de Jésus, voire une mauvaise traduction en grec. Certains<sup>43</sup> ont renversé la compréhension usuelle de ces paroles, pour montrer qu'il s'agit d'une manière habile de prendre un ascendant moral<sup>44</sup> sur les « méchants » et de les faire venir à résipiscence, fondant ainsi une doctrine efficace de non-violence, au moins quand le « méchant » est accessible à la mauvaise conscience. D'autres, comme l'anthropologue et philosophe René Girard (1923-2015), y voient le dévoilement limpide des racines cachées de la violence, selon une logique que la Bible<sup>45</sup> est absolument seule à porter parmi toutes les religions ou idéologies : « *Chaque fois que le prochain nous confronte à des exigences excessives, ou qui nous paraissent comme telles, au lieu de rendre la pareille, il faut abandonner au rival potentiel l'objet du litige, il faut éviter d'enclencher l'escalade de violence qui conduit tout droit aux boucs émissaires. C'est là la règle unique du Royaume. Et Jésus lui reste fidèle jusqu'au bout dans un monde qui n'en a cure.* ». **Ce qui caractérise l'enseignement de Jésus est sa compréhension profonde du cœur de l'homme, le conduisant à regarder tout homme comme Dieu le regarde, avec un niveau d'exigence éthique à la hauteur du Royaume qu'il inaugure dans sa vie et ses enseignements.**

### **Retour sur les raisons pour lesquels le judaïsme ne peut pas suivre Jésus dans son positionnement à propos de la Loi**

Nous serons à l'écoute de ce que nous disent deux réflexions en profondeur de juifs profondément attachés à leur tradition, mais également attentifs aux interrogations sur la spécificité de leur foi au regard du christianisme. Il s'agit d'une part de « Morale juive et Morale Chrétienne », du rabbin Elie Benamozegh<sup>46</sup> (1822-1900), d'autre part de

<sup>43</sup> Cf. par exemple « Les antithèses de Matthieu. Soumission ou résistance ? », par Walter Wink, in Cahiers de la Réconciliation, n° 2 – 1994, p. 12-15. Walter Wink (1935-2012) était un pasteur méthodiste, bibliste, théologien et activiste qui était une figure importante du christianisme progressiste aux USA, dont la vie fut dédiée à la non-violence et au pacifisme, très intéressé par la fin de l'apartheid en Afrique du Sud, connu pour avoir inventé l'expression « le mythe de la violence rédemptrice ».

<sup>44</sup> Selon une logique qui a quelque chose à voir avec une formule de saint Paul : « *Bien plutôt, si ton ennemi a faim, donne-lui à manger, s'il a soif, donne-lui à boire ; ce faisant, tu amasseras des charbons ardents sur sa tête. Ne te laisse pas vaincre par le mal, sois vainqueur du mal par le bien.* » (Rm 12, 20-21)

<sup>45</sup> Il cite également le célèbre jugement de Salomon (Premier Livre des Rois 3, 16-28) entre deux prostituées se disputant un bébé, où la bonne prostituée sacrifie ce qu'elle a de plus cher, sa maternité, pour que l'enfant vive.

<sup>46</sup> Elie Benamozegh est un rabbin, kabbaliste et philosophe italien du XIX<sup>ème</sup> siècle. Pour lui, le judaïsme est un système double, à la fois un code civil et une morale, une politique et une religion. Le christianisme a annulé en lui le code civil pour ne garder que la morale ; son désintérêt pour le politique a déteint sur toute sa morale. « *Dans le code de Moïse ou plutôt dans le judaïsme, il y a deux choses bien distinctes, soit par la nature soit par le but soit par les moyens... il y a une politique et... il y a aussi une morale. Sans doute le judaïsme est un... Sans doute enfin il y a entre la morale et la politique du judaïsme un échange perpétuel de forces, de services, d'influences, une mutualité très avantageuse à l'une et à l'autre... Il est donc de la plus stricte équité de distinguer dans le judaïsme la morale, de la politique, le code, de la religion, le citoyen du monothéiste...* ». « *si une patrie doit exister, si un État a le droit de vivre, si le mot de nationalité n'est pas un vain mot, l'Évangile, la morale évangélique ne sera jamais la règle des nations* ». « *Le christianisme... s'est bien vite aperçu que, dans la morale qu'il prêchait au monde, il n'avait point de place pour les diverses patries, pour les nationalités diverses, grandes individualités dans la famille humaine.* ». « *Le christianisme... abolit et effaça les nations au sein de l'humanité.* ». On pourrait ainsi définir ce que Benamozegh entend par « politique » : **le critère de la dimension collective, d'une société nationale y est déterminant.** « *le monde figure dans l'Évangile comme l'antithèse de tout bien, de toute vertu, de toute sainteté, et ce n'est pas une des moindres altérations que le christianisme ait fait subir à la pensée judaïque que celle par laquelle le monde, qui*

« Un rabbin parle avec Jésus » du rabbin Jacob Neussner<sup>47</sup> (1932-2016), longuement cité et commenté par Benoît XVI, au point d'être surnommé « le rabbin préféré du pape ». Volontairement le choix a porté sur deux sensibilités très différentes, l'une européenne du XIX<sup>ème</sup> siècle, kabbaliste de tendance strictement orthodoxe mais d'un esprit ouvert, l'autre nord-américaine du XXI<sup>ème</sup> siècle, du courant réformé (dit libéral en France).

Les deux approches sont radicalement différentes dans leurs points de départ et leurs raisonnements, plus polémiques chez le premier, plus empathiques chez le second, mais les conclusions se rejoignent. Ceci nous permettra de mieux comprendre en quoi Jésus et son enseignement sont en rupture avec la tradition juive qui se veut l'héritière de certains des pharisiens à qui Jésus s'est confronté<sup>48</sup>.

---

*dans le langage d'Israël était synonyme d'éternité (olam), est devenu en style d'évangile le symbole et la qualification du mal. Nous dirons seulement qu'il est advenu du monde ce qu'il était advenu de la Loi. Nous l'avons vu, la Loi fut identifiée au péché et le monde aussi va être identifié avec lui, avec le mal ».*

<sup>47</sup> Jacob Neussner est un rabbin américain, professeur d'université, spécialiste du judaïsme. Il a écrit 950 livres. Le travail de Neussner montre comment le judaïsme est profondément intégré dans le système du Pentateuque, la façon dont des concepts comme le « mérite » et la « pureté » sont en œuvre dans le judaïsme, et comment le judaïsme classique a assimilé et transcendé la destruction de Jérusalem en 70 de notre ère. Neussner a traduit en anglais la presque totalité du canon rabbinique ; ce travail a ouvert l'accès à de nombreux documents rabbiniques aux chercheurs qui appartiennent à d'autres domaines et auxquels l'hébreu et l'araméen ne sont pas familiers. Entre ce rabbin américain (courant réformé) et le pape Benoît XVI, existait une complicité intellectuelle nourrie par un dialogue théologique.

Dans « Un rabbin parle avec Jésus », J. Neussner s'imagine en rabbi, nourri de Torah, présent au pied de la montagne où Jésus délivre son enseignement. Comment aurait-il reçu les affirmations vigoureuses de ce jeune maître, tour à tour séduisantes et scandaleuses ? À partir de l'évangile de Matthieu, il les affronte l'une après l'autre et les évalue au nom de la Torah que le prédicateur prétend ne pas vouloir abolir mais accomplir. J. Neussner « ne l'aurait pas suivi pour de bonnes et substantielles raisons. » Aucun livre n'a jamais aussi nettement honoré l'enracinement juif du message de Jésus mais, en même temps, dégagé les points de rupture profonde entre judaïsme et christianisme. La singularité de Jésus y apparaît de façon impressionnante, mais tout autant les convictions majeures de la foi juive. Ce qui est en cause, ce n'est pas tant le contenu de l'enseignement de Jésus que sa prétention de parler de son propre chef avec l'autorité qui revient à Dieu seul, de demander qu'on le suive, lui. « Mon but est d'aider les chrétiens à mieux identifier leurs convictions et à être de meilleurs chrétiens, et les juifs à devenir de meilleurs juifs en réalisant que la Torah est le chemin pour aimer et adorer Dieu. ».

<sup>48</sup> Attention à ne pas mettre tous les pharisiens dans le même « paquet ». Certaines critiques, même très acerbes, de Jésus étaient partagées par d'autres pharisiens. Dans les cercles pharisiens, juste avant la venue de Jésus, il était enseigné qu'il y avait (au moins) sept types de pharisiens desquels cinq (certains disent six) étaient mauvais et seulement deux (ou un) étaient bons.

- Le pharisien de l'épaule : ce type de pharisien portait ses bonnes œuvres sur ses épaules à la vue de tous.
- Le pharisien « Attendons de voir » : ce type de pharisien voulait attendre et voir comment une situation allait se dérouler avant d'entreprendre d'agir. Alors qu'il était en accord avec la théologie pharisaïque, il manquait toujours de mettre en pratique ses croyances parce qu'il n'était pas certain s'il devait/pouvait/voulait agir. Ce type de pharisien aimait le prestige d'être une autorité religieuse mais n'aimait pas s'impliquer.
- Le pharisien aveugle : ce type de pharisien marchait la tête baissée pour éviter de regarder les femmes, ou de heurter des femmes (qui pouvaient avoir leur cycle menstruel) ou d'autres personnes impures. Parce qu'il ne regardait pas où ils allaient, ils finissaient avec des hématomes et des blessures.
- Le pharisien à bosses de chameau : similaire au pharisien aveugle, ce pharisien était connu pour avoir les yeux qui se détournaient constamment afin d'éviter les tentations visuelles. Éviter les tentations est une chose, mais ce type de pharisien avait le cœur mauvais car il faisait étalage de sa volonté d'abstention.
- Le pharisien compteur : c'est une personne religieuse qui compte les points, essayant toujours que le nombre de ses bonnes actions surpasse les mauvaises. Il s'imaginait que Dieu lui était redevable parce qu'il faisait plus de bonnes actions. Leur croyance était vraiment tournée vers une justice par les œuvres.
- Le pharisien qui craint Dieu : il était considéré comme quelqu'un qui craint Dieu à la manière de Job. Il avait un grand respect et une grande vénération pour Dieu à cause de sa grande crainte des punitions. Il faisait en sorte de suivre à la lettre tous les commandements afin de ne pas attirer les malédictions sur lui. A la différence des précédents types de pharisiens, leur croyance et leur mise en pratique étaient correctes.
- Le pharisien qui a l'amour de Dieu : Ce type de pharisien était considéré comme idéal, il obéissait à Dieu par un amour véritable et une affection pour lui à la manière d'Abraham. Seule une minorité de pharisiens étaient de ce type. Les adeptes de l'école de Hillel ont pu être la majorité de ce type de pharisiens. Nicodème, Joseph d'Arimatee et Paul (et probablement Gamaliel) ont certainement été des pharisiens de cette catégorie.

Pour ces deux rabbins, le problème le plus rédhibitoire est que Jésus, d'une certaine manière, revendique une position qui est celle de la Loi dans le judaïsme, voire au-dessus de la Loi. Si effectivement le judaïsme reconnaît, d'une certaine manière, au Messie la possibilité et la légitimité pour relire différemment la Loi, voire innover en matière « législative », cette « marge de manœuvre » n'est pas totale, et se situe en deçà de certains enseignements de Jésus. Mais encore faudrait-il que Jésus soit reconnu comme Messie, ce qui n'est pas le cas pour le judaïsme, notamment à cause de sa « prétention » à une communion totale avec Dieu<sup>49</sup>. Nous sommes bien au cœur de notre confession de foi chrétienne, mais notre réflexion, dans le présent cycle de causeries, porte sur le « juste comportement » et donc la morale, ce qui ne se situe pas tout à fait au même niveau.

Un deuxième problème majeur identifié par ces deux rabbins est que Jésus semble ne parler qu'à des individus, et se désintéresser totalement des règles qui permettent à une société de fonctionner. Une société, c'est-à-dire un ensemble de personnes ayant déjà des liens qui les obligent (famille, tribus, amis et ennemis, lien à la terre, ...) et qui veut « faire communauté », ne peut exister, se structurer et fonctionner qu'autour d'un système qui a sa propre cohérence, ses propres lois. Dans le judaïsme, la Loi (tant écrite qu'orale) régit simultanément les relations entre Dieu et les hommes (cf. l'Alliance), et les relations au sein de la communauté, et entre communautés voisines ou rivales. Dès lors, en contestant ou réinterprétant certains points de la Loi, voire certains de ses principes, Jésus semble privilégier la dimension verticale de l'individu devant Dieu, et résumer la dimension horizontale à des exigences qui en découlent, certes nobles, mais peu réalistes au regard de ce qui permet à une société de fonctionner concrètement<sup>50</sup>. Jésus insiste essentiellement sur le cœur, l'esprit, l'imagination, et beaucoup moins sur la vie sociale : il cible la rectitude dans l'action et dans les pensées, là où d'autres rabbis n'oublient pas par ailleurs la communauté. En assumant la coupure entre ce qui relève de Dieu et ce qui relève de César, Jésus déstabilise en profondeur l'expérience concrète du peuple élu, et peut donner à de nombreux juifs le sentiment de ne parler qu'à des individus, et probablement à un « petit nombre », en passant par pertes et profits la dimension communautaire.

NB : c'est une rude interpellation du christianisme, d'autant plus que certains chrétiens rêvent encore de revenir en arrière, en construisant une chrétienté, c'est-à-dire une société où tout serait cohérent entre ce qu'ils estiment être la « loi morale selon Jésus » et les lois civiles. Ceci nous ramène à ce que nous avons dit, lors de la première causerie, en citant à la fois l'Épître à Diognète et saint Augustin. Les chrétiens sont inévitablement confrontés à une morale chrétienne et à une morale sociale, mêlées et enchevêtrées, mais différentes,

---

<sup>49</sup> ce que les chrétiens confessent comme sa « qualité » de « Fils de Dieu » (pas vraiment au sens compris par le judaïsme), « participant au mystère du Dieu-Trinité » (les mots sont facilement piégés et piégeant quand on ne peut pas les développer longuement).

<sup>50</sup> Comme l'exprime le rabbin Neussner, pas de torah de Jésus pour le membre de la famille, pour le membre d'Israël, seulement pour l'individu ; rien pour la vie concrète au quotidien de l'homme dans une communauté, rien que de l'abstrait et un modèle terriblement exigeant de la relation absolue entre l'homme et Dieu (cf. les oiseaux du ciel, anti-inquiétude), rien sur l'Israël du foyer et de la maison, de là où l'on vit.

et ceci jusqu'au jugement dernier. Mais, « en plus », ils ont à assumer leur agir au regard du « juste comportement », dans le cadre d'une communauté assez particulière (au regard de la communauté juive), celle de l'Eglise qui donne corps au Christ, dépassant alors nettement la seule dimension individuelle et spirituelle que les juifs reprochent aux chrétiens de privilégier.

Le troisième problème majeur identifié par ces deux rabbins réside la place de la justice, au sens de la justice publique qui pacifie une société. Comme nous l'avons vu, certains enseignements de Jésus donnent le sentiment d'aller à l'encontre même du meilleur de la justice rétributive et distributive, telle que la Loi écrite et la Loi orale en ont fait la promotion à la lumière des prophètes. La justice sociale, dans sa dimension organisatrice de la vie en communauté, en effet est absente<sup>51</sup> de l'enseignement de Jésus, au profit de l'attention mise sur les petits, les pauvres, les rejetés, ..., sans mode d'emploi autre que l'invitation à reconnaître Jésus dans chacune de ces personnes. C'est un défi pour le christianisme que de ne pas abandonner pour autant ce domaine de la vie sociale, car il pèse lourd au quotidien dans le sort dévolu aux petits, aux pauvres, aux rejetés à qui Jésus prête tant d'attention. L'articulation entre justice et charité est au cœur d'un certain nombre de critiques faites à la morale chrétienne, au point que le mot « charité » est parfois devenu un repoussoir, cantonné à « faire la charité », comportement désormais compris par tous comme radicalement insuffisant au regard de la justice. Le juste comportement du chrétien ne peut pas faire comme si l'interpellation du judaïsme sur la justice était lettre morte.

Le quatrième problème majeur identifié par ces deux rabbins réside dans l'organisation (hiérarchique en termes d'enjeux prioritaires) des cercles concentriques au sein desquels le juif vit et agit. Le premier est la famille, le second est la communauté locale juive (le village, le quartier, ...), le troisième la communauté juive tout entière, et seulement en dernier l'individu, qui est aussi en interférence avec des non-juifs. D'où l'enjeu premier de la famille qui n'est pas seulement une question d'individus, mais une question publique, sociale et sociétale, dans un contexte où la vie intérieure, la vie spirituelle, est inséparable de la vie extérieure, sociale, en communauté. Entre l'individu et le Royaume qui vient, il y a toujours la vie quotidienne commune qui doit

---

<sup>51</sup> Cf. Elie Benamozegh : « ... manquait absolument au christianisme, le côté social, le côté politique, soit à cause de sa morale outrée, exclusive, soit à cause de ses aspirations ultra-mondaines qui allaient incessamment se réaliser ; ... à côté de sa morale sociale, il n'avait point une justice sociale ; ... » ; « ... le grand principe de la charité s'est tué lui-même pour n'avoir pas voulu faire sa part, sa légitime part au principe de la justice. » ; « David aurait résumé toute la Loi en onze commandements : « Marcher vers la perfection, **pratiquer la justice**, dire la vérité selon son cœur, ne pas médire, ne faire de mal à personne, n'avoir pas honte de ses parents, être petit à ses propres yeux, honorer ceux qui craignent Dieu, jurer à son préjudice et accomplir son serment, ne pas prêter son argent à usure, ne pas accepter de présent corrupteur pour condamner l'innocent. » C'est ainsi qu'Isaïe en réduit le nombre à six : « **Marcher selon la justice**, parler avec droiture, haïr les gains illicites, fermer ses mains à tout présent injuste, ses oreilles aux propos de sang, ses yeux au spectacle du vice. » Est-ce tout ? Non, Michée vient qui simplifie encore la règle du salut : « **Ô homme, qu'est-ce que Dieu exige de toi ! Pratiquer la justice**, aimer la charité, et cheminer humblement devant Dieu. » ; « S'il y a un point où **ces deux parties constitutives de la vie israélite : la justice et la charité, se soient mutuellement pénétrées**, où la dernière ait profondément inspiré les dispositions de sa soeur, où enfin la Loi soit charitable par excellence, c'est précisément, il faut le dire, celui que Jésus choisit pour terrain de la lutte, lorsque sa morale va se mesurer avec l'ancienne. Certes, il ne pouvait s'aviser d'un plus mauvais choix. » ; « Le christianisme ... connaît-il une justice sociale ? Non encore. ... **Une image saisissante de la charité supplantant les droits de la justice, c'est l'absolution accordée à la femme adultère**, sous prétexte qu'il n'y avait point d'homme innocent qui pût lui jeter la première pierre. ... c'est en rompant les liens qui retiennent l'homme à la terre, qu'il (le christianisme) prend son essor vers des régions où l'homme ne saurait le suivre. C'est ce qu'on sent au plus superficiel examen de la morale chrétienne, surtout de ce côté par où elle se détache de la morale hébraïque. Nous n'insisterons pas à présent sur ce que le christianisme contient de dissolvant pour l'organisation sociale. » ; « Non, au lieu de dire que Jésus ajouta à la morale hébraïque la grâce et la sympathie, **une critique impartiale et courageuse devait dire qu'il ne tint pas assez compte de l'esprit de justice.** »

être sanctifiée, en premier lieu la vie familiale, et notamment durant le sabbat (cf. supra). Pour les raisons que nous avons déjà vues, Jésus n'est pas compris comme un modèle à suivre concernant la famille, ni dans sa vie concrète, ni dans son enseignement. D'une certaine manière, Jésus met en avant un nouveau lignage familial qui se structure autour de lui : les relations surnaturelles font oublier les relations naturelles, ce qui n'est pas acceptable pour le judaïsme. Car, pour ce dernier, le naturel est de manière privilégiée le lieu où Dieu se révèle, alors qu'il convient de se méfier du surnaturel (cf. la petite histoire talmudique établissant que « la Torah n'est pas au Ciel »).

### **La Loi dans le christianisme : quelle place pour la morale ?**

Comme nous l'avons déjà souligné avec force, Jésus n'a jamais contesté le Décalogue, qui est le cœur du « réacteur atomique » de la Loi. Mais il a souvent été engagé dans des controverses, parfois âpres, sur l'interprétation de la Loi écrite, et donc sur le contenu de la Loi orale<sup>52</sup>, avec les scribes, les pharisiens et les docteurs de la Loi.

Ces controverses souvent rudes appartiennent certes à la tradition juive et ne doivent *a priori* pas nous choquer. Même pour la controverse sur le premier des commandements, la réponse de Jésus, originale et démontrant une grande maîtrise des modes de raisonnement des maîtres de la Loi<sup>53</sup>, n'est pas choquante pour un juif pieux : « *Voici le premier : Écoute, Israël : le Seigneur notre Dieu est l'unique Seigneur. Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme, de tout ton esprit et de toute ta force. Et voici le second : Tu aimeras ton prochain comme toi-même. Il n'y a pas de commandement plus grand que ceux-là.* ». Ce que les chrétiens estiment être au cœur du message du Christ est acceptable, et même louable par les pharisiens et par leurs lointains héritiers, les juifs d'aujourd'hui.

Mais certaines des conclusions auxquelles Jésus arrivait ont été comprises par ses adversaires comme déstabilisant en profondeur certains fondements de la compréhension que le judaïsme (en fait à la fois le judaïsme d'alors et le judaïsme d'aujourd'hui) a de lui-même. Aujourd'hui encore, des penseurs juifs et des rabbins très bien intentionnés vis-à-vis de la personne de Jésus, reconnu par eux comme un juif qui plonge les racines de son enseignement dans le patrimoine commun du

---

<sup>52</sup> Même si, pour le judaïsme, cette séparation relevant de notre « logique » cartésienne, entre l'écrit et son commentaire, n'est pas complètement recevable, car la tradition juive estime que la Loi écrite et la Loi orale ont été données à Moïse en même temps, et qu'elles forment dès lors un tout organique et indissociable.

<sup>53</sup> Cf. l'analyse du P. John Paul Meier, né en 1942, prêtre catholique américain de l'archidiocèse de New York, enseignant spécialiste en exégèse, fait prélat d'honneur de la Maison pontificale (Monsignor) par le pape Jean-Paul II en 1994. Meier est considéré comme l'un des plus grands exégètes contemporains. Son œuvre maîtresse (*Un certain juif Jésus, les données de l'histoire*, en 5 tomes publiés à ce jour, entre 1991 et 2016) est une gigantesque enquête sur l'homme historique qui devient bien après sa mort le Christ. Cette étude est d'une scientificité radicale ; mais elle renforce le lien entre la foi chrétienne et la méthodologie historique. Ce travail utilise les critères d'historicité (embarras, discontinuité, attestation multiple principalement) pour identifier ce qui peut remonter au "Jésus historique" du point de vue d'un "conclave imaginaire" qui regrouperait des spécialistes du Christ agnostiques, juifs ou chrétiens. Meier n'est pas dans la démarche radicale de « démythologisation » qui fut celle de Rudolf Bultmann. L'ensemble du travail de Meier a pour but de comprendre la judéité de Jésus, et d'en faire donc sortir son image de celle issue d'un univers occidental qui lui est étranger.

judaïsme, disent à un certain moment : « *non possumus* », nous ne pouvons plus suivre, car Jésus se met alors lui-même en dehors des limites de ce que le judaïsme peut accepter d'entendre sans être déstabilisé dans ses fondations. Nous le verrons plus en détail lors de la prochaine causerie, et nous verrons alors qu'il y a aussi des blocages sur l'éthique, sur la morale, et ce pour de raisons profondes et respectables.

Pour Israël, la Loi est d'abord chemin de liberté, ce qui sonne comme paradoxal à nos oreilles de chrétiens occidentaux du XXI<sup>ème</sup> siècle, pour qui la loi brime la liberté. Pour le judaïsme, c'est par la Loi que Dieu éduque Israël, ce que confirme d'ailleurs saint Paul qui voit en elle un « pédagogue<sup>54</sup> ». Pour les juifs, mais aussi peut-être aussi pour nous si nous prenons le temps d'y réfléchir, l'éducation rend libre en termes de comportement. Les animaux, même sauvages, ne peuvent pas vraiment être considérés comme libres, car très largement « asservis » par leur héritage génétique, par leurs instincts, réflexes et sensibilités. L'homme apprend à devenir homme, et c'est sa grandeur, ce qui fait sa liberté vis-à-vis de son héritage génétique, de ses instincts, de ses réflexes et de sa sensibilité. La Loi nous apprend à « devenir hommes devant Dieu », hommes libres tels que voulus dans le projet de Dieu, hommes capables de choix dans leur comportement, et donc nous éduque à la liberté.

Dans son livre sur l'Épître aux Romains, le père Stanislas Lyonnet<sup>55</sup> (SJ) commente : « *Pour exprimer à quel point Israël devait sa liberté à la loi, les rabbins utilisaient même parfois un procédé qui leur est familier : ils profitaient de la ressemblance du terme désignant la liberté dans l'hébreu tardif : hérût, avec un terme très rare harût, employé justement à propos des Tables de la Loi* ». L'expression « *écriture gravée* » pouvait aussi se comprendre comme « *écriture de liberté* ».

Si les lettres de Jacques et de Pierre ne franchissent pas les limites de ce que le judaïsme peut accepter, celles de Paul contestent en profondeur la compréhension de la Loi que se fait le judaïsme. Certes Paul partage cette vision juive de l'homme appelé à la liberté<sup>56</sup>. Mais, pour lui, quelle est l'origine de cette liberté ? « *Paul la précise pour qu'elle ne soit pas prétexte à tous les abus : elle coule de notre nature filiale, puisque Dieu est Père : « La preuve que vous êtes des fils, c'est que Dieu a envoyé dans nos cœurs l'Esprit de son Fils qui crie : « Abba, Père ! Aussi n'es-tu plus esclave mais fils, et donc héritier de par Dieu » (Ga 4, 6). C'est la lumière fondamentale. Entre la Loi de*

---

<sup>54</sup> « *La loi nous sert de pédagogue jusqu'au Christ, pour que nous obtenions de la foi notre justification* » (Gal 3, 24)

<sup>55</sup> Stanislas Lyonnet, né le 23 août 1902 à Saint-Étienne (France), et décédé le 8 juin 1986 à Rome, est un prêtre jésuite français, bibliste, théologien et écrivain français. Il passa la plus grande partie de sa carrière à l'Institut biblique de Rome ; il fut consultant de la Congrégation pour la doctrine de la foi (1972-1982) et membre de la Commission biblique pontificale (1972-1977). Il est un spécialiste des lettres de saint Paul et de la théologie paulinienne.

<sup>56</sup> Paul rappelle d'ailleurs à tous ce qu'un homme moderne a raison de chercher : « *Vous avez été appelés à la liberté* », Gal 5,13.

*Moïse ou tout système de justification personnel et le Christ, il n'y a donc pas comparaison*<sup>57</sup> : « *C'est pour que nous restions libres que le Christ nous a libérés* »<sup>58</sup>.

Ainsi, dans la vision défendue par saint Paul, le Christ prend en quelque sorte la place de la Loi, inexorablement repoussée au second plan, mais jamais abolie<sup>59</sup>. Dans l'affirmation de Jésus affirmant être venu pour « accomplir » la Loi, n'oublions jamais que le terme hébreu probable (derrière le terme grec) traduit en français par « accomplir » signifie également « faire vivre ». La liberté de l'homme provient désormais de notre statut de fils et de cohéritiers, grâce au Christ.

Mais saint Paul va encore plus loin pour placer toute la lumière sur le Christ : celui qui croit en Jésus n'est plus sous le régime de la Loi ; il est sous le régime de la grâce (Rom 6, 14)<sup>60</sup>. Il rejoint ainsi le meilleur du message prophétique de la première Alliance : la Loi qui rend libre est gravée dans le cœur (cf. la Nouvelle Alliance annoncée par Jérémie, et surtout Ez 36, 26-27)<sup>61</sup>, « réalisant » la promesse de Deutéronome 6, 6 : « *Et ces commandements, que je te donne aujourd'hui, seront dans ton cœur.* ». Les hommes observent alors les lois et les ordonnances de Dieu sous l'impulsion intérieure de l'Esprit<sup>62</sup>. Dès lors le rôle de « pédagogue » de la Loi

---

<sup>57</sup> Par des repères, la Loi donne la connaissance du bien, sans donner la force de l'accomplir ; elle ne fait que « *donner la connaissance du péché* » (Rom 3, 20), sans donner la force de l'éviter. Certes, pour saint Paul, la Loi est « *sainte et spirituelle* » (Rom 7, 12-14), mais elle porte la marque d'une certaine infériorité puisque si l'évangile nous vient de Dieu même, la Loi fut « *éditée par le ministère des anges et l'entremise d'un médiateur* » (Gal 3, 19). Or, il n'y a plus qu'un seul médiateur, le Christ. C'est pourquoi nos frères juifs n'ont pas complètement tort d'estimer qu'il s'agit d'un point central de nos désaccords, quand Jésus prend la place de la Loi dans la vision du salut selon les chrétiens.

<sup>58</sup> Cf. Frère Guy Touton, dominicain, dans sa conférence du 6 février 2011 sur « Loi, liberté, grâce, en saint Paul »

<sup>59</sup> Cf. Matthieu 5, 17-18 : « *Ne croyez pas que je sois venu pour abolir la loi ou les prophètes ; je suis venu non pour abolir, mais pour accomplir. Car, je vous le dis en vérité, tant que le ciel et la terre ne passeront point, il ne disparaîtra pas de la loi un seul iota ou un seul trait de lettre, jusqu'à ce que tout soit arrivé.* »

<sup>60</sup> Romains 6, 3-14 : « *... Ignorez-vous que, baptisés dans le Christ Jésus, c'est dans sa mort que tous nous avons été baptisés. Nous avons donc été ensevelis avec lui par le baptême dans la mort, afin que, comme le Christ est ressuscité des morts par la gloire du Père, nous vivions nous aussi dans une vie nouvelle. Car si c'est un même être avec le Christ que nous sommes devenus par une mort semblable à la sienne, nous le serons aussi par une résurrection semblable ; comprenons-le, notre vieil homme a été crucifié avec lui, pour que fût réduit à l'impuissance ce corps de péché, afin que nous cessions d'être asservis au péché. Car celui qui est mort est affranchi du péché. Mais si nous sommes morts avec le Christ, nous croyons que nous vivons aussi avec lui, sachant que le Christ une fois ressuscité des morts ne meurt plus, que la mort n'exerce plus de pouvoir sur lui. Sa mort fut une mort au péché, une fois pour toutes ; mais sa vie est une vie à Dieu. Et vous de même, considérez que vous êtes morts au péché et vivants à Dieu dans le Christ Jésus. Que le péché ne règne donc plus dans votre corps mortel de manière à vous plier à ses convoitises. Ne livrez pas vos membres au péché, comme des instruments d'iniquité ; mais donnez-vous vous-mêmes à Dieu, comme étant vivants de morts que vous étiez, et offrez à Dieu vos membres, comme des instruments de justice. Car le péché n'aura point de pouvoir sur vous, puisque vous êtes, non sous la loi, mais sous la grâce.* »

<sup>61</sup> Ezéchiel 36, 26-27 : « *Et je vous donnerai un cœur nouveau, je mettrai en vous un esprit nouveau, j'ôterai de votre chair le cœur de pierre et je vous donnerai un cœur de chair. Je mettrai mon esprit en vous et je ferai que vous marchiez selon mes lois et que vous observiez et pratiquiez mes coutumes.* »

<sup>62</sup> C'est la logique profonde du célèbre « *Aime et fais ce que tu veux* » de saint Augustin, si souvent mal compris. Voici le précepte remis dans le contexte d'un commentaire de la première épître de saint Jean : « *Ce court précepte t'est donné une fois pour toutes : Aime et fais ce que tu veux. Si tu te tais, tais-toi par Amour, si tu parles, parle par Amour, si tu corriges, corrige par Amour, si tu pardonnes, pardonne par Amour. Aie au fond du cœur la racine de l'Amour : de cette racine, rien ne peut sortir de mauvais. Voici ce qu'est l'Amour ! Voici comment s'est manifesté l'Amour de Dieu pour nous : il a envoyé son Fils unique dans le monde, afin que nous vivions par Lui. Voici ce qu'est l'Amour : ce n'est pas nous qui avons aimé Dieu, c'est Lui qui nous a aimés le premier* » (1 Jn 4, 9-10). *Ce n'est pas nous qui L'avons aimé les premiers, mais Il nous a aimés, afin que nous L'aimions.* » (commentaire de la première épître de Jean, traité VII, 8)

n'est plus nécessaire<sup>63</sup> au chrétien qui est sous l'emprise de l'Esprit Saint : « *le Paraclet, l'Esprit Saint, que le Père enverra en mon nom, lui, vous enseignera tout et vous rappellera tout ce que je vous ai dit.* » (Jn 14, 26).

Le juste comportement, celui de la morale chrétienne, est donc le fruit de la docilité à la voix de l'Esprit, conduisant le chrétien à garder et mettre en œuvre les commandements du Christ, qui sont ceux du Père qui s'est révélé dans la Première Alliance. Saint Paul ne cessera de mettre en garde les communautés à qui il écrit sur la tentation du retour en arrière, celle de rechercher à nouveau le salut à travers les œuvres de la Loi, en faisant abstraction de la liberté de fils de Dieu, cohéritier du Christ, acquise par les seuls mérites du Christ. Mais bien évidemment cette liberté des enfants de Dieu, cette vie sous le régime de la grâce ne peut aucunement signifier choisir des comportements qui ratent leur cible, et donc choisir le péché<sup>64</sup>.

**Le christianisme partage avec le judaïsme cette conviction profonde : l'homme est appelé par Dieu à la liberté, à la liberté des enfants de Dieu, et cette liberté passe par un juste comportement et le rejet du péché. La morale chrétienne n'est donc pas une option, et la morale juive, enracinée dans la Loi, nous interpelle.**

-----

---

<sup>63</sup> L'intériorisation de la Sagesse de Dieu par la présence de l'Esprit saint en chacun des baptisés prend chez Paul une forme très explicite lorsqu'il rejette la loi « *inscrite sur la pierre* » (2 Cor. 3, 3) pour la nouvelle loi « *inscrite dans le coeur* » (ibid. ; Rom. 2, 15). La loi, sous sa forme écrite, forcément extérieure, devient obsolète. L'homme qui souhaite vivre une vie morale doit se retourner vers son coeur où il trouvera la nouvelle loi. Ce schéma est étendu aux Gentils pieux qui « *sans avoir de loi font naturellement ce qu'ordonne la loi* » ; ils « *montrent que l'oeuvre voulue par la loi est inscrite dans leurs coeurs* ».

<sup>64</sup> Romains 5, 20-6, 2 : « *La Loi, elle, est intervenue pour que se multipliât la faute ; mais où le péché s'est multiplié, la grâce a surabondé : ainsi, de même que le péché a régné dans la mort, de même la grâce régnerait par la justice pour la vie éternelle par Jésus Christ notre Seigneur. Que dire alors ? Qu'il nous faut rester dans le péché, pour que la grâce se multiplie ? Certes non ! Si nous sommes morts au péché, comment continuer de vivre en lui ?* »